

HYDRO-QUÉBEC

Demande d'accès à l'information DAI-2024-0019

Document -3- Liste des primes et indemnités visés par groupe d'emploi

NOTE : les informations extraites de l'Espace RH et figurant dans le présent document incluent certains éléments désignés comme étant des primes mais qui ne figurent pas aux documents 1 et 2 remis dans le cadre de cette demande d'accès à l'information, car il ne s'agit en fait pas de « primes » mais plutôt de montants compensant les heures réellement travaillées au-delà de la semaine régulière de travail de 35 heures (p.ex. 6A03-Prime chantier 35h/60h).

EXTRAIT DE L'ESPACE RH :

Primes et indemnités

- Les primes et indemnités peuvent être octroyées de façon permanente ou temporaire, selon les conditions de travail applicables. Pour connaître les particularités d'une prime, référez-vous aux lettres d'ententes puisqu'elles ont préséance sur le contenu de cette page.
- Les primes et indemnités doivent toutes être approuvées par le gestionnaire concerné. Selon la nature de la prime ou de l'indemnité visée, l'employé la saisit dans sa feuille de temps ou le gestionnaire en fait la demande à l'aide des formulaires ci-dessous.
- Les primes sont payées lors de la période de paie suivant l'approbation du gestionnaire.
Note : Pour les primes de déplacement, assurez-vous que le lieu est indiqué et que le temps de transport est approuvé sur la feuille de temps afin d'éviter des délais supplémentaires.

BUREAU NON-SYNDIQUÉS

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6A03	Prime chantier 35h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60% du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 – SEBJ.</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

Direction de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6000	Direction de travail temporaire	<p>Une direction de travail temporaire est octroyée lorsque l'employé effectue l'ensemble des activités suivantes auprès d'un employé ou plus :</p> <p class="list-item-l1">1. Organiser et distribuer le travail à accomplir</p> <p class="list-item-l1">2. Déterminer la marche à suivre dans les travaux</p> <p class="list-item-l1">3. Vérifier et agencer l'exécution du travail</p> <p>Note : L'employé voit sa prime maintenue lorsqu'il doit s'absenter pour toutes les absences rémunérées à moins que la direction n'ait confié la direction de travail temporaire à un autre employé pendant son absence.</p>	/période de 67 heures	un (1) échelon de sa classe de salaire	1D10

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.			
6223	Prime disponibilité $\frac{1}{2}h/8h$	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q10
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q30
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04

Radioprotection

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6204	Radioprotection	Prime de radioprotection.	/heure	Un échelon	1M04

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle. Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	13,99 \$	1MAB

6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	26,21 \$	1MBB
6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	35,80 \$	1MCB
6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle. Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	47,21 \$	1MDB

BUREAU SYNDIQUÉS

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Chibougamau et Minganie	Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie. Lorsque l'employé est assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie, celui-ci reçoit une majoration de 5% de son indemnité de résidence spéciale	5% de la prime de résidence	15-2000-43 Annexe A (Minganie) LE 114 (Chibougamau)
2261	Ind. Activités loisirs	Chibougamau/Chapais ou Minganie/Havre St-Pierre La direction subventionne à l'employé permanent admissible un montant maximal de 400 \$ par année pour les activités sportives et de loisirs ayant lieu à Chibougamau/Chapais. Particularité : Cette prime s'applique uniquement aux employés couverts par	400 \$/an	15-2000-43 Annexe A (Minganie) LE 114 (Chibougamau)

		la lettre d'entente reliée aux conditions de vie Chibougamau/Chapais. ou Minganie/Havre St-Pierre		
2158	Indemnité mensuelle surclassement internet. Membre du personnel Service à la clientèle - représentants à domicile	Indemnité pour compenser les frais de surclassement internet à domicile	7,96 \$ par période de paie	LE 16-2000-42

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6A03	Prime chantier 35h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21

		<p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>			
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excéder est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 – SEBJ.</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

Direction de travail

Demande de prime par le gestionnaire

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6000	Direction de travail temporaire	<p>Une direction de travail temporaire est octroyée lorsque l'employé effectue l'ensemble des activités suivantes auprès d'un employé ou plus :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Organiser et distribuer le travail à accomplir2. Déterminer la marche à suivre dans les travaux3. Vérifier et agencer l'exécution du travail <p>Note : L'employé voit sa prime maintenue lorsqu'il doit s'absenter pour toutes les absences rémunérées à moins que la direction n'ait confié la direction de travail temporaire à un autre employé pendant son absence.</p> <p>Note : L'employé voit sa prime ajustée en fonction du nombre d'heures prévues à son horaire de travail.</p>	/période de 67 heures	Montant fixe	1D10

6101	Rempl.cadre/prof(avec DT)	Cette prime est octroyée lorsque l'employé remplace un cadre ou un professionnel et reçoit déjà une prime de direction de travail. Excluant : Métier annexe 2000.	/période de 67 heures	Montant fixe	1D11
------	---------------------------	---	-----------------------	--------------	------

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2222	Indemnité éloignement non résident Baie-James	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et qui n'ont pas de résidence sur le Territoire de la Baie-James reçoivent une indemnité d'éloignement.	127,10 \$ / semaine	LGR-1 part. 3 a) 13-2000-15
2225	Indemnité de Résidence spéciale Chibougamau / Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie	188,85 \$ /semaine	15-2000-43 (Minganie) SAG-2 (Chibougamau)

2240	Indemnité d'éloignement - Manic	Indemnités d'éloignement (hebdomadaire) pour les employés qui sont assignés et résident sur des chantiers éloignés ou isolés avec campement.	127,10\$ /semaine	LE 20-2000-36
2242	Indemnité de résidence spécial pour régions Manicouagan/Lebel sur Quévillon/Matagamie et Îles-de-la-Madelaine	Indemnité pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés en permanence dans les régions suivantes : Manicouagan, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Îles-de-la-Madeleine	79,44 \$ / semaine	Art. 36.01 de la convention collective
2256	Résidence en déplacement	<p>Une prime de résidence versée aux employés en déplacement pour une semaine ou plus, ou en fonction des critères établis pour le groupe d'emploi, et qui résident au même endroit que les employés résidant en permanence aux endroits prévus dans les lettres d'entente régionales comportant une telle prime. (Important : cette prime doit être utilisée lorsqu'un employé est en déplacement selon l'annexe F)</p> <p>Note : Les absences rémunérées ne sont pas considérées dans le calcul d'une semaine complète.</p>	127,10 \$ /semaine	Appendice F: Ligne de conduite d'Hydro-Québec concernant les frais de déplacement.

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie

6608	Prime éloignem. lieu héb.	Prime pour les employés de chantier qui a pour objectif de compenser les inconvénients liés au temps de déplacement pour les allers-retours quotidiens entre le lieu d'hébergement et le lieu de travail, ou encore pour compenser les inconvénients liés au temps de déplacement pour les allers-retours périodiques entre le lieu de résidence et le chantier éloigné (en baraquement). Cette prime est conditionnelle à une mention expresse dans un Annexe K du Répertoire des conditions de travail Chantiers.	/jour	Taux horaire	1M9C
------	---------------------------	---	-------	--------------	------

Formation

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2711	Indemnité - Formation professionnelle - Bureau	Indemnité formation professionnelle et collégiale.	169,65 \$ / semaine	Art. 33.27

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6201	Disp.cours survie forêt	Disponibilité versée à une instructrice ou instructeur qui accompagne un groupe devant suivre un cours de survie en forêt. Excluant : Bureau syndiqué, Bureau annexe 2000 et Métier annexe 2000.	/jour	Taux de salaire de base	1D21

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		<p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>		
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire 1M02

		Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.			
--	--	---	--	--	--

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q01
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q02

6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une opératrice ou un opérateur, à une ingénierie ou un ingénieur pour les heures travaillées à la centrale de Gentilly. Excluant : Bureau syndiqué, Bureau annexe 2000 et Métier annexe 2000.	/heure	5 % salaire de base	1Q03
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04
6306	Hor.spéc. (07:00 à 08:00)	Les employés sur Horaire Spécial (selon art. 23, C.C. Bureau) reçoivent cette prime pour les heures normales de travail accomplies entre 17 h 00 et 21 h 00 et entre 7 h 00 et 8 h 00. Excluant : Bureau annexe 2000 et Métier annexe 2000.	/heure	1,47 \$	1Q06
6310	Prime hor.8/6 Baie-James	Prime horaire pour un maximum de 10 heures par jour. Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures) ou par une journée complète (10 heures) seulement. La prime est applicable lorsque l'employé est présent au travail, en formation, en libération syndicale payé par HQ, etc. Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, sans solde, vacances, libération syndicale facturée au syndicat, etc. Réf.: Lettre d'entente LGR-1-2001 (bureau). Excluant : Bureau annexe 2000 et Métier annexe 2000.	/jour	54,10 \$	1Q60

Radioprotection

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6204	Radioprotection	Prime de radioprotection. Excluant : Bureau annexe 2000, Métier annexe 2000 et Spécialiste versé Bureau.	/heure	Montant fixe	1M04

Remplacement

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6100	Rempl.cadre/prof(sans DT)	Cette prime est octroyée lorsque l'employé remplace un cadre ou un professionnel et ne reçoit pas déjà une prime de direction de travail.	/période de 70 heures	Montant fixe	1D02
6101	Rempl.cadre/prof(avec DT)	Cette prime est octroyée lorsque l'employé remplace un cadre ou un professionnel et reçoit déjà une prime de direction de travail.	/période de 70 heures	Montant fixe	1D11

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle.	/jour	14,12 \$	1MAA

		Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.			
6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	26,45 \$	1MBA
6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	36,16 \$	1MCA
6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle. Note : Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	47,66 \$	1MDA

CADRES DE MAÎTRISE ET DE PREMIER NIVEAU

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Chibougamau et Minganie	Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie	5% de la prime de résidence	16-APCPHQ-01 Annexe A (Production) 18-APCPHQ-05 Annexe A (TransÉnergie)

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
---------------------------	----------------	--------------------	--------------	----------------------	-------------------------

6A00	Prime chantier 35h/40h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 40 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 14 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 1300 – Exploitation - Général.</p>	/heure	Taux fixe de 14 % du salaire de base	1P18
6A01	Prime chantier 35h/45h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 45 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 27 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p>	/heure	Taux fixe de 27 % du salaire de base	1P19

6A02	Prime chantier 35h/50h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 50 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 39 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 1300 – Exploitation - Général.</p>	/heure	Taux fixe de 39 % du salaire de base	1P20
6A03	Prime chantier 35h/60h Horaire 17/4 Cadres	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La prime 6A03 est permise lors d'horaire 17-4 pour les cadres.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé	/heure	Taux fixe de 28 % du	1P22

	<p>par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation -Indemnité géographique, 1300 – Exploitation - Général et 4300 - SEBJ.</p>	salaire de base	
--	--	-----------------	--

Conditions centrale Gentilly

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2115	Prime gestion nucléaire	Une prime de gestion nucléaire aux cadres de la Centrale Gentilly-2	Le montant maximum correspond à 7% du max. cl. 9 des cadres.	Recommandation salariale

Conditions d'urgence

Saisie dans la feuille de temps

Catégories de temps	Libellé	Description	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6233	Prime mesures d'urgence - Qc (PURS) - 1 ^{er} et/ou dernier jour	<p>Ce revenu est versé lorsque la lettre d'entente «Condition de travail en situation d'urgence» / G3 s'applique pour les employés métiers et les cadres 5^{ième} niveau requis de travailler 16 heures par jour tel que demandé aux employés métiers.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.</p>	<p></= 8 hrs: 86,15\$</p> <p>> 8 hrs: 172,30\$</p>	
6234	Prime mesures d'urgence - Qc (PURS) - tous les autres jours	<p>Ce revenu est versé lorsque la lettre d'entente «Condition de travail en situation d'urgence» / G3 s'applique pour les employés métiers et les cadres 5^{ième} niveau requis de travailler 16 heures par jour tel que demandé aux employés métiers.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.</p>	172,30 \$ /jour travaillé	1M0W

6235	Prime Mission États-Unis (hors Québec) - 1 ^{er} et/ou dernier jour	<p>Ce code de prime permet d'enregistrer la prime pour une mission aux États-Unis en situation d'urgence.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.</p>	<p></= 8 hrs: 86,15\$ > 8 hrs: 172,30\$</p>	
6236	Prime Mission États-Unis (hors Québec) - tous les autres jours	<p>Ce code de prime permet d'enregistrer la prime pour une mission aux États-Unis en situation d'urgence.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.</p>	<p>172,30 \$ /jour travaillé</p>	1M0Z

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence

2221	Indemnité éloignement résidence Baie-James et autres chantiers	Les cadres assignés en permanence aux installations de la Baie-James et ayant une résidence sur le territoire reçoivent une indemnité d'éloignement. Les cadres assignées en permanence à Kuujjuaq et La Tabatière reçoivent une indemnité d'éloignement.	160,21 \$ / semaine	04-APCPNHQ-01 art. 3.2 b)
2222	Indemnité éloignement non résident Baie-James	Les cadres assignés en permanence aux installations de la Baie-James reçoivent une indemnité d'éloignement.	129,05 \$ / semaine	04-APCPNHQ-01, par. 3,2 A)
2225	Indemnité de Résidence spéciale Chibougamau / Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie	188,85 \$ / semaine	16-APCPNHQ-01 art. 2 B) (Production) 18-APCPNHQ-05 art. 2 B) (TransÉnergie)
2235	Prime annuelle Baie-James et Conditions Eastmain	Les cadres de maîtrise assignés en permanence aux installations de la Baie-James	9898,25 \$ / année	04-APCPNHQ-01 art. 3,5
2235	Prime additionnelle Baie-James et Conditions Eastmain et Nemiscau	Les cadres assignés en permanence aux chantiers Nemiscau et Eastmain Note : La prime Nemiscau est applicable pour la durée du chantier.	Résident ou horaire $11/3 = 4693,10 \$ /$ année Horaire 9/5-5/2 - 4/3 ou 5/2 - 4/3 = 3839,81 \$ / année	20-APCPNHQ-01 Recommandation 2011 Modification aux conditions de travail des employés du territoire de la Baie-James travaillant aux sites Eastmain et La Sarcelle, par 1 pour prime annuelle additionnelle

			Horaire 8/6 = 3413,17 \$ / année	
2240	Indemnité d'éloignement - Manic	Indemnité d'éloignement pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires travaillant sur les sites mentionnés ci-dessous: Poste Montagnais Complexe Manic 5 (manic 5, PA et Hart-Jaune)	127,10 \$ /semaine	13-APCPNHQ-01
2241	Indemnité de résidence - Manic et Iles-de-la-Madeleine	Indemnité pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés dans les régions de la Manicouagan et Iles-de-la-madeleine.	92,51 \$ / semaine	LE : Condition de travail des cadres des réseaux autonomes, art. 2
2243	Indemnité non résident La Vérendrye	Indemnité pour les employés qui sont assignés en permanence à la La Vérendrye	129,05 \$ /semaine	Recommandation
2250	Prime Manic pour cadre premier niveau	Une prime (non intégrée au salaire de base) de 5 % ou 10 % du salaire de base est versée aux cadres de premier niveau des directions Production et TransÉnergie Manicouagan. Note : le pourcentage s'applique selon les conditions et les sites de travail indiqués dans ces ententes.	10 % du sal. de base (max 350 \$/semaine)	13-APCPNHQ-01 04-APCPNHQ-02 16-APCPNHQ-01
2251	Prime - Territoires éloignés	Une prime (non intégré au salaire de base) pour les cadres qui résident sur les Territoires suivants :	Chibougamau-Chapais : 30% du salaire de base	APCPNHQ-04 : Entente cadres réseaux autonomes 2012 : Condition de travail des cadres de la Centrale

	Chibougameau-Chapais, La Tabatière, Kuujjuaq ou Centrale Pérignonka	Kuujjuaq et La tabatière : 45% du salaire de base Centrale Pérignonka : 10% du salaire de base	Pérignonka APCPNHQ-04 : Conditions de travail des cadres requis de résider à Chibougamau-Chapais
--	---	---	---

Entretien et travaux

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6302	Quart nuit + souterrain	Prime versée pour les heures travaillées la nuit (de 22 h 00 à 8 h 00, du lundi au jeudi) ou pour l'exécution de travaux souterrains.	/heure	6,71 \$	1Q50

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02
6230	Prime disp. 12 h 1/8 h	<p>L'employé en disponibilité reçoit une prime fixée à 1,5 heure de salaire par tranche de disponibilité de 12 heures ou 3 heures de salaire par tranche de disponibilité de 24 heures.</p> <p>La période de disponibilité débute à la fin de la journée de travail jusqu'au début de la journée suivante.</p> <p>L'employé en disponibilité doit répondre à chacun des appels par le moyen de communication déterminé par la direction. Par la suite, il doit prendre les moyens déterminés par la direction pour se rendre rapidement sur les lieux de travail désignés selon les consignes convenues.</p>	1,5 heure de salaire /12 heures ou 3 heures de salaire /24 heures	Taux horaire	1MOR

		Référence : Règle de gestion - Prime de disponibilité (RH-RG-REM-12)			
6231	Prime disp. 12 h 1/16 h	<p>L'employé en disponibilité reçoit une prime fixée à 0,75 heure de salaire par tranche de disponibilité de 12 heures ou 1,5 heure de salaire par tranche de disponibilité de 24 heures.</p> <p>La période de disponibilité débute à la fin de la journée de travail jusqu'au début de la journée suivante.</p> <p>L'employé en disponibilité doit répondre à chacun des appels par le moyen de communication déterminé par la direction. Par la suite, il doit prendre les moyens déterminés par la direction pour se rendre rapidement sur les lieux de travail désignés selon les consignes convenues.</p> <p>Référence : Règle de gestion - Prime de disponibilité (RH-RG-REM-12)</p>	0,75 heure de salaire /12 heures ou 1,5 heure de salaire /24 heures	Taux horaire	1MOS
6232	Prime disp. 14 h 1/8 h	<p>L'employé en disponibilité reçoit une prime fixée à 1,75 heure de salaire par tranche de disponibilité de 14 heures.</p> <p>La période de disponibilité débute à la fin de la journée de travail jusqu'au début de la journée suivante.</p> <p>L'employé en disponibilité doit répondre à chacun des appels par le moyen de communication déterminé par la direction. Par la suite, il doit prendre les moyens déterminés par la direction pour</p>	1,75 heure de salaire /14 heures	Taux horaire	1MOT

		se rendre rapidement sur les lieux de travail désignés selon les consignes convenues. Référence : Règle de gestion - Prime de disponibilité (RH-RG-REM-12)			
--	--	---	--	--	--

Horaire

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2223	Prime d'horaire résidents Baie-James	Prime d'horaire - Résidents Baie-James	45% du salaire	04-APCPNHQ-01 art. 3.4
2226	Prime d'horaire non résidents Baie-James	Prime d'horaire - non résidents Baie-James	25% du salaire	04-APCPNHQ-01 art. 3.4

Maintien en poste

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2132	Forf. - maintien de poste	Prime de rétention à Distribution (22 500 \$, réparti sur 3 ans) et TransÉnergie (15 %) pour les lieux suivants : Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, Sept-Îles, Havre St-Pierre, Arnaud, Montagnais. Groupe Technologie et un paiement à la V.-P. Ressources humaines	Distribution : 22 500 \$ réparti sur 3 ans) Transénergie : 15% du salaire de base	

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
--------------------	---------	-------------	-------	---------------	------------------

6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q24
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q44
6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une opératrice ou un opérateur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly.	/heure	5 % salaire de base	1Q03
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04

Radioprotection

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)
02B1 /02B2	Gentilly Bande orange horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande orange). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	0,54 \$ /heure

02C1 / 02C2	Gentilly Bande jaune horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande jaune). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,38 \$ /heure
02D1 / 02D2	Gentilly Bande verte horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande verte). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,84 \$ /heure

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,54 \$	1M22
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune).	/heure	1,38 \$	1M30
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte).	/heure	1,84 \$	1M38

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	13,99 \$	1MAT
6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	26,21 \$	1MBT
6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	35,80 \$	1MCT
6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle.	/jour	47,21 \$	1MDT

		Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.			
--	--	--	--	--	--

CADRES INTERMÉDIAIRES

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Chibougamau et Minganie	Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie	5% de la prime de résidence

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie

6A00	Prime chantier 35h/40h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 40 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 14 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 1300 – Exploitation - Général.</p>	/heure	Taux fixe de 14 % du salaire de base	1P18
6A01	Prime chantier 35h/45h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 45 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 27 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p>	/heure	Taux fixe de 27 % du salaire de base	1P19

6A02	Prime chantier 35h/50h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 50 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 39 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 1300 – Exploitation - Général.</p>	/heure	Taux fixe de 39 % du salaire de base	1P20
6A03	Prime chantier 35h/60h Horaire 17/4 Cadres	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La prime 6A03 est permise lors d'horaires 17-4 pour les cadres.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

	<p>de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation -Indemnité géographique, 1300 – Exploitation - Général et 4300 - SEBJ.</p>		
--	--	--	--

Conditions centrale Gentilly

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2115	Prime gestion nucléaire	Une prime de gestion nucléaire aux cadres de la Centrale Gentilly-3	Le montant maximum correspond à 7% du max. cl. 9 des cadres.	Recommandation salariale

Conditions d'urgence

Saisie dans la feuille de temps

Catégories de temps	Libellé	Description	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6234	Prime mesures d'urgence - Qc (PURS) - tous les jours	Ce revenu est versé lorsque les mesures d'urgence sont déclarées (ouverture d'un CCU dans un territoire en mode actif et non en mode vigie) selon les conditions l'encadrement complémentaire de la prime de mission et PURS pour les cadres intermédiaires qui est requis de travailler douze (12) heures par jour.	172,30 \$ /jour travaillé	1M0W
6236	Prime Mission États-Unis (hors Québec) - tous les jours	Ce code de prime permet d'enregistrer la prime pour une mission aux États-Unis en situation d'urgence.	172,30 \$ /jour travaillé	1M0Z

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2221	Indemnité éloignement résidence Baie-James et autres chantiers	Les cadres assignés en permanence aux installations de la Baie-James et ayant une résidence sur le territoire reçoivent une indemnité d'éloignement.	160,21 \$ / semaine	Recommandation 2005 Conditions de travail des cadres intermédiaires occupant un poste au territoire de la Baie-James
2222	Indemnité éloignement non résident Baie-James	Les cadres assignés en permanence aux installations de la Baie-James reçoivent une indemnité d'éloignement.	129,05 \$ / semaine	Baie-James : Recommandation 2005 Conditions de travail des cadres intermédiaires occupant un poste au territoire de la Baie-James, par. 2
2225	Indemnité de Résidence spéciale Chibougamau / Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie	188,85 \$ /semaine	
2235	Prime annuelle Baie-James et Conditions Eastmain	Les cadres intermédiaires en permanence aux installations de la Baie-James	9898,25 \$ / année	Baie-James : 1. Recommandation 2005 Conditions de travail des cadres intermédiaires occupant un poste au

				territoire de la Baie-James, par. 2 - + 2.
2235	Prime additionnelle Baie-James et Conditions Eastmain et Nemiscau	Les cadres assignés en permanence aux chantiers Nesmicaud et Eastmain Note : La prime Nesmicaud est applicable pour la durée du chantier.	Résident ou horaire $11/3 = 4693,10 \$ / \text{année}$ Horaire 9/5-5/2 - 4/3 ou 5/2 - 4/3 = $3839,81 \$ / \text{année}$ Horaire 8/6 = 3413,17 \\$ / année	20-APCPNHQ-01 Recommandation 2011 Modification aux conditions de travail des employés du territoire de la Baie-James travaillant aux sites Eastmain et La Sarcelle, par 1 pour prime annuelle additionnelle
2240	Indemnité d'éloignement - Manic	Indemnité d'éloignement pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires travaillant sur les sites mentionnés ci-dessous: Complexe Manic 5 (manic 5, PA et Hart-Jaune)	127,10\$ /semaine	Recommandation
2241	Indemnité de résidence - Manic et Iles-de-la-Madeleine	Indemnité pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés dans les régions de la Manicouagan et Iles-de-la-madeleine.	92,51 \$ / semaine	
2243	Indemnité non résident La Vérendrye	Indemnité pour les employés qui sont assignés en permanence à la La Vérendrye	129,05 \$ /semaine	Recommandation
2251	Prime - Territoires éloignés	Une prime (non intégré au salaire de base) pour les cadres qui résident sur les Territoires suivants :	Chibougamau-Chapais : 30% du salaire de	Recommandation

		Chibougameau-Chapais, La Tabatière, Kuujjuaq ou Centrale Péribonka	base Kuujjuaq et La tabatière : 45% du salaire de base Centrale Péribonka : 10% du salaire de base	
--	--	--	--	--

Entretien et travaux

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6302	Quart nuit + souterrain	Prime versée pour les heures travaillées la nuit (de 22 h 00 à 8 h 00, du lundi au jeudi) ou pour l'exécution de travaux souterrains.	/heure	6,71 \$	1Q50

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		selon la règle de gestion RH-RG-REM-12. Ne s'applique qu'au cadre intermédiaire de premier niveau.			
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12. Ne s'applique qu'au cadre intermédiaire de premier niveau.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02

Horaire

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2223	Prime d'horaire résidents Baie-James	Prime d'horaire - Résidents Baie-James	45% du salaire	Recommandation 2005 Conditions de travail des cadres intermédiaires occupant un poste au territoire de la Baie-James, par. 2
2226	Prime d'horaire non résidents Baie-James	Prime d'horaire - non résidents Baie-James	Horaire 5/2-4/3 (45 h) = 20% du salaire Horaire 9/5-4/3-5/2 (45 h) = 25% du salaire	Recommandation 2005 Conditions de travail des cadres intermédiaires occupant un poste au territoire de la Baie-James, par. 2

Maintien en poste

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)
2132	Forf. - maintien de poste	Prime de rétention à Distribution (22 500 \$, réparti sur 3 ans) et TransÉnergie (15 %) pour les lieux suivants : Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, Sept-Îles, Havre St-Pierre, Arnaud, Montagnais. Groupe Technologie et un paiement à la V.-P. Ressources humaines	Distribution : 22 500\$ réparti sur 3 ans) Transénergie : 15% du salaire de base

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
---------------------------	----------------	--------------------	--------------	----------------------	-------------------------

6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q24
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q44
6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une opératrice ou un opérateur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly.	/heure	5 % salaire de base	1Q03
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04

Radioprotection

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)
02B1 / 02B2	Gentilly Bande orange horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande orange). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	0,54 \$ / heure

02C1 / 02C2	Gentilly Bande jaune horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande jaune). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,38 \$ / heure
02D1 / 02D2	Gentilly Bande verte horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande verte). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,84 \$ / heure

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,54 \$	1M22
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune).	/heure	1,38 \$	1M30
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte).	/heure	1,84 \$	1M38

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	13,99 \$	1MAT
6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	26,21 \$	1MBT
6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	35,80 \$	1MCT
6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle.	/jour	47,21 \$	1MDT

		Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.			
--	--	--	--	--	--

CONSTABLES

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6303	Prime de Quart - chantier	Prime versée pour les heures travaillées sur un chantier.	/heure	1,22 \$	1Q08
6A03	Prime chantier 35h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21

6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excédent l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 - SEBJ.</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22
------	-----------------------------	---	--------	--------------------------------------	------

Direction de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6000	Direction de travail	L'employé (un sergent ou un patrouilleur) requis par la Direction d'assumer temporairement un emploi de cadre (officier) reçoit une prime à titre de remplacement-cadre.	/heure	5,53 \$	1D17

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2224	Indemnité éloignement - Chantier	Indemnité pour les employés qui sont assignés et qui résident sur des chantiers éloignés ou isolés avec campement	160,21 \$ / semaine	Art, 36,01 et Annexe B

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		<p>événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>		
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire 1M02

		Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.			
--	--	---	--	--	--

Horaire

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2228	Prime d'horaire 40/42h	Ce revenu est inscrit à l'employé dont l'horaire régulier est de 42 heures pour verser la majoration salariale de 50% prévue par la Loi sur les normes du travail pour les heures régulières au-delà de 40 heures (équivalent d'une demi-heure par heure travaillée au-delà de 40 heures).		Article 23.01D

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q09

Remplacement

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6108	Prime chef d'équipe	L'employé (patrouilleur) requit par la Direction d'agir temporairement comme chargé d'équipe (sergent) afin de coordonner, répartir et organiser le travail, au	/heure	2,17 \$	1D14

		moins 1 journée, reçoit une prime de chef d'équipe et non de direction de travail (en fonction de l'annexe B).			
--	--	--	--	--	--

EMPLOYÉS RCTC

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6303	Prime de Quart - chantier	Prime versée pour les heures travaillées sur un chantier.	/heure	1,22 \$	1Q08
6312	Horaire Per 11/3 Cadres	Prime versée à l'employé travaillant 60 heures/semaine au chantier, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédant est compensé par une allocation équivalente à 47 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières de l'annexe K. Un nombre d'heure devra être saisi dans la feuille de temps, aucune base de valorisation n'est requise. Excluant : Bureau RCTC, Métier RCTC, Technologue RCTC, Spécialiste RCTC, Contremaitre général RCTC et Contremaitre RCTC.	/heure	Taux fixe de 47 % du salaire de base	1P29

6A00	Prime chantier 35h/40h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 40 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 14 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 3000 - RCTC.</p> <p>Excluant : Bureau RCTC, Métier RCTC, Technologue RCTC, Spécialiste RCTC et Contremaitre général RCTC.</p>	/heure	Taux fixe de 14 % du salaire de base	1P18
6A01	Prime chantier 35h/45h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 45 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 27 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 3000 - RCTC.</p> <p>Excluant : Bureau RCTC, Métier RCTC, Technologue RCTC, Spécialiste RCTC et Contremaitre général RCTC.</p>	/heure	Taux fixe de 27 % du salaire de base	1P19

6A02	Prime chantier 35h/50h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 50 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 39 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 3000 - RCTC.</p> <p>Excluant : Bureau RCTC, Métier RCTC, Technologue RCTC, Spécialiste RCTC et Contremaitre général RCTC.</p>	/heure	Taux fixe de 39 % du salaire de base	1P20
6A03	Prime chantier 35h/60h Horaire 17/4 Cadres	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La prime 6A03 est permise lors d'horaire 17-4 pour les cadres.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

		compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excédent l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet. Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 3000 (Cadre RCTC et contremaître RCTC) et 4300 - SEBJ.			
6A05	Prime cadre chantier	Prime versée à l'employé cadre pour compenser les heures travaillées sur un chantier, excédant 35 heures par semaine.	/heure	Taux fixe de 31,428 % du salaire de base	1P26

Direction de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6000	Direction de travail	L'employé requis par la Direction d'assumer temporairement tout remplacement de niveau supérieur, à titre de remplacement ou s'il exerce les responsabilités de charge d'équipe, reçoit une prime de direction de travail.	/période de paie	un (1) échelon de sa classe de salaire	1D24

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2224	Indemnité éloignement - Chantier	Indemnité pour les employés qui sont assignés et qui résident sur des chantiers éloignés ou isolés avec campement	160,74 \$ / semaine	Art. 18,01 et Annexe I répertoire des conditions de travail Chantiers
2253	Indemnité Éloig LaRomaine	Indemnités d'éloignement (hebdomadaire) pour les employés qui sont assignés et résident sur des chantiers éloignés ou isolés avec campement.	214, 07 \$ / semaine	Répertoire RCTC Annexe I (Article 18.02)

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6330	Ind éloign journ chantier	Montant versé à l'employé en déplacement avec obligation de découcher pour une journée ou plus, lorsqu'il réside au même endroit que l'employé résident en permanence aux endroits prévus dans les L.E.	/jour	32,15 \$	1ME7

		<p>Particularité : Cette indemnité est valide uniquement pour les journées à pied d'œuvre.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des sous-domaines de personnel 3400 (Spécial.-RCTC) et 3500 (Cadre-RCTC).</p>		
6608	Prime éloignem. lieu héb.	Prime pour les employés de chantier qui a pour objectif de compenser les inconvénients liés au temps de déplacement pour les allers-retours quotidiens entre le lieu d'hébergement et le lieu de travail, ou encore pour compenser les inconvénients liés au temps de déplacement pour les allers-retours périodiques entre le lieu de résidence et le chantier éloigné (en baraquement). Cette prime est conditionnelle à une mention expresse dans un Annexe K du Répertoire des conditions de travail Chantiers.	/jour	Taux horaire 1M9C

Entretien et travaux

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6208	Travaux en caisson	Prime pour travaux effectués en caisson.	/heure	1,04 \$	1M08

6209	Travaux souterrains	Prime pour travaux effectués dans les endroits suivants: tunnel, centrale souterraine, puits, cheminée galerie, etc.	/heure	0,96 \$	1M09
6210	Travaux en hauteur	Prime pour travaux effectués en hauteur.	/heure	1,04 \$	1M10
6211	Travaux en hauteur > 35p	Prime pour travaux effectués en hauteur de plus de 35 pieds ou versée pour le remplacement d'une officière ou d'un officier.	/heure	1,35 \$	1M11

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04

Radioprotection

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,56 \$	1M05
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune).	/heure	1,38 \$	1M06
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte).	/heure	1,84 \$	1M07

ÉTUDIANTS

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.			
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q23
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q43
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04

INGÉNIEURS

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Références
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Minganie	<p>Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie.</p> <p>Lorsque l'employé est assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie, celui-ci reçoit une majoration de 5% de son indemnité de résidence spéciale</p>	5% de la prime de résidence	16-SPIHQ-04 Annexe A (Minganie)
2261	Ind. Activités loisirs	<p>Minganie/Havre St-Pierre</p> <p>La direction subventionne à l'employé permanent admissible un montant maximal de 400 \$ par année pour les activités sportives et de loisirs ayant lieu à Chibougamau/Chapais.</p> <p>Particularité : Cette prime s'applique uniquement aux employés couverts par la lettre d'entente reliée aux conditions de vie Minganie/Havre St-Pierre</p>	400 \$/an	16-SPIHQ-04 Annexe A (Minganie)

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6308	Prime conditions Eastmain	<p>Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable lorsque l'employé est présent au chantier Eastmain-1, en formation, en libération syndicale payé par Hydro-Québec, etc. Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congés sans solde, vacances, libération syndicale facturée au syndicat, etc.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p>	/jour	17,29 \$	1Q07
6A03	Prime chantier 35h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte	/heure	Taux fixe de 60 % du	1P21

	Horaire 17/4 Cadres	<p>des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La prime 6A03 est permise lors d'horaire 17-4 pour les cadres.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>		salaire de base	
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 - SEBJ.</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

Charge d'équipe

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
02Q2	Prime chargé d'équipe périodique	<p>Accordée à l'employé qui agit comme chargé d'équipe afin de coordonner, répartir et organiser le travail effectué à l'intérieur de l'unité. Permet d'enregistrer, sur une base horaire, le salaire d'une personne qui remplit un rôle de chargé d'équipe. Applicable en temps supplémentaire et en cas d'absences.</p> <p>Doit répondre à la définition et aux conditions du rôle de chargé d'équipe (4 personnes minimums), selon la règle de gestion.</p>	4 % du maximum du niveau de l'emploi, soit 1 échelon	LE 12

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
----------------------	----------------	--------------------	----------------------	------------------

2221	Indemnité éloignement résidence Baie-James et autres chantiers	<p>L'employé résidant et affecté à la mise en Exploitation des installations au Territoire Baie-James reçoit une indemnité hebdomadaire. Les employés du groupe Équipement affecté sur un chantier isolé ou éloigné, reçoivent aussi cette indemnité.</p> <p>Les employés affectés au Chantier Eastmain, La Sarcelle ou Rupert reçoivent cette indemnité hebdomadaire. L'employé en déplacement pour moins d'une semaine de travail reçoit la prime au prorata.</p> <p>Particularité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de transport obligatoire au début et à la fin du déplacement. • Cette indemnité est valide uniquement pour les journées à pied d'œuvre. 	157,11 \$/semaine	Art 22.04.1 20-SPIHQ-08/14-SPIHQ-02 16-SPIHQ-04 16-SPIHQ-05
2222	Indemnité éloignement non résidents Baie-James / Manic et Minganie	<p>Les employés affectés au territoire Baie-James / Manic et Minganie reçoivent cette indemnité hebdomadaire.</p> <p>Advenant une coupure de salaire de base (en fonction des heures saisies), le montant de revenu inscrit à ce code de prime sera réduit au prorata.</p> <p>Pour le territoire Manic et Minganie : L'employé doit être en déplacement pour une semaine ou plus de travail selon son horaire de travail.</p> <p>Pour le territoire de la Baie-James : L'employé en déplacement pour moins d'une semaine de travail reçoit la prime au prorata.</p> <p>Particularité : Temps de transport obligatoire au début et à la fin du déplacement.</p>	126,55 \$ / semaine	20-SPIHQ-08/14-SPIHQ-02 L.E. 4 L.E. 8 16-SPIHQ-04

2225	Indemnité de Résidence Chibougamau / Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie	185,19 \$ / semaine	16-SPIHQ-04 art. 3 (Minganie) 22.04.1 (Chibougameau)
2235	Prime annuelle Baie-James et Conditions Eastmain et Nemiscau	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et résidant sur le territoire reçoivent la prime annuelle.	9898,25 \$ / année	LE no 5 (06-SPIHQ-03), par. 4
2241	Indemnité de résidence - Manic	Indemnité pour les employés qui occupent un poste à la Région Manicouagan	90,74 \$ / semaine	art. 22,01 et LE No 16 de la convention collective
2254	Indemnité de résidence - Iles-de-la-Madeleine	Indemnité pour les employés assignés en permanence aux îles-de-la-Madeleine	79,44 \$ / semaine	art. 22.04.2 et LE no 16 de la convention collective

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6325	Ind éloign journ Ing	Éligible seulement pour les ingénieurs sur un poste RCTC du groupe Équipement affecté sur un chantier éloigné ou isolé. L'employé reçoit l'indemnité journalière lorsqu'il inscrit le code de temps 1PRS.	/jour	31,42 \$	1ME5

		<p>Particularités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de transport obligatoire au début et à la fin du déplacement. • Cette indemnité est valide uniquement pour les journées à pied d'œuvre. 			
6608	Prime éloignem. lieu héb.	Prime pour les employés de chantier qui a pour objectif de compenser les inconvénients liés au temps de déplacement pour les allers-retours quotidiens entre le lieu d'hébergement et le lieu de travail, ou encore pour compenser les inconvénients liés au temps de déplacement pour les aller-retour périodiques entre le lieu de résidence et le chantier éloigné (en baraquement). Cette prime est conditionnelle à une mention expresse dans un Annexe K du Répertoire des conditions de travail Chantiers.	/jour	Taux horaire	1M9C

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		<p>événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>		
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire 1M02

		Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.			
--	--	---	--	--	--

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6304	Quart opérateur/ingénieur	<p>Prime versée à une opératrice ou un opérateur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly.</p> <p>Excluant : Répartiteur</p> <p>Prime versée à une ingénierie ou un ingénieur si, à la suite de modifications, la majorité des heures régulières de travail se situe entre 18 h et 8 h. L'ingénieur(e) reçoit, pour toutes les heures régulières de travail accomplies ce jour-là, une prime de cinq pour cent (5 %) de son salaire.</p> <p>Excluant : Ingénieur(e) visé(e) par la lettre d'entente No 1 « Conditions de travail des chefs de quart et des chefs de quart en formation ».</p>	/heure	5 % salaire de base	1Q03

6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04
6309	Prime hor.8/6-Baie-James	<p>Cette prime quotidienne peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable lorsque l'employé travaille sur le territoire de la Baie-James incluant Eastmain, en formation, en libération syndicale payée par HQ, etc. Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congés sans solde, vacances, libération syndicale facturée au syndicat, etc. Réf.: Lettres d'ententes: 06-SPIHQ-05 et 06-SPIHQ-02.</p>	/jour	53,53 \$	1Q61

Remplacement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence

03H2	Cadre - SPIHQ	Permet d'enregistrer un écart avec le maximum de l'emploi de l'Ingénieur occupant un poste de cadre régi par la convention du SPIHQ qui doit recevoir un échelon de son niveau.	Un échelon du niveau	Art.16.06
0312	Affectation temp. Période	L'ingénieur qui remplace un cadre pour le motif vacances - pour une durée de cinq (5) jours et plus et moins de six (6) semaines.	Un échelon du niveau	Art.16.06

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	13,85 \$	1MAJ
6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	25,96 \$	1MBJ

6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	35,43 \$	1MCJ
6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	46,72 \$	1MDJ

MÉTIERS

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Chibougamau et Minganie	<p>Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie.</p> <p>Lorsque l'employé est assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie, celui-ci reçoit une majoration de 5% de son indemnité de résidence spéciale</p>	5% de la prime de résidence	13-1500-40 Annexe B (Minganie) L.E. 114 (Chibougameau)
2261	Ind. Activités loisirs	<p>Chibougamau/Chapais ou Minganie/Havre St-Pierre</p> <p>La direction subventionne à l'employé permanent admissible un montant maximal de 400 \$ par année pour les activités sportives et de loisirs ayant lieu à Chibougamau/Chapais.</p> <p>Particularité : Cette prime s'applique uniquement aux employés couverts</p>	400 \$/an	LE 13-1500-40/41/42/43/44/45 (Minganie) L.E. 114 (Chibougameau)

		par la lettre d'entente reliée aux conditions de vie Chibougamau/Chapais. ou Minganie/Havre St-Pierre		
--	--	---	--	--

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6311	Prime résidence Vérendrye	<p>Cette prime peut être saisie pour les employés affectés au poste La Vérendrye qui ont travaillé 4 jours dans leur semaine de travail.</p> <p>Référence: Lettre d'entente LAU-2 (métier).</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	/semaine	76,44 \$	1Q63
6313	Prime Rupert	<p>Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable pour chaque nuit passée au campement de Nemiscau lorsque l'employé est considéré au travail (présence,</p>	/jour	19,58 \$	1Q46

		<p>formation, etc. - selon l'annexe 1 de la lettre LGR-1). Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congé sans solde, vacances, etc.</p> <p>Références : Lettres d'entente 10-1500-08 (métiers).</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>			
6315	Prime Eastmain Studio	<p>Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable pour chaque nuit passée dans un studio Hydro-Québec au campement d'Eastmain lorsque l'employé est considéré au travail (présence, formation, etc. - selon l'annexe 1 de la lettre LGR-1). Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congé sans solde, vacances, etc.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p>	/jour	19,58 \$	1Q48

		Excluant : Spécialistes métiers.			
6316	Prime Eastmain Dortoir	<p>Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable pour chaque nuit passée dans un dortoir Hydro-Québec au campement d'Eastmain lorsque l'employé est considéré au travail (présence, formation, etc. - selon l'annexe 1 de la lettre LGR-1). Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congé sans solde, vacances, etc.</p> <p>Références : Lettres d'entente 10-1500-08 (métiers).</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	/jour	26,12 \$	1Q49
6317	Prime résidence Péribonka	<p>Prime de résidence Péribonka.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	/semaine	79,44 \$	1Q64

6A03	Prime chantier 35h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 - SEBJ.</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

Conditions particulières – Métiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6319	Prime Inter CED	<p>Cette prime permet à l'opérateur CED de recevoir une prime horaire de 4 % basée sur son salaire de base.</p> <p>Cette prime est non-intégrée au salaire pour le calcul des avantages sociaux et est versée pour toutes les heures rémunérées (excluant la majoration des heures supplémentaires).</p> <p>L'opérateur peut saisir la prime dans sa feuille de temps lorsque débute sa période de probation.</p>	/heure	4 % salaire de base	1MOM
6321	Prime flexibilité CED	<p>Cette prime permet à l'opérateur CED du sous-domaine 5300 – métier régi – de recevoir une prime horaire de 4 % basée sur son salaire de base.</p> <p>Cette prime est non-intégrée au salaire pour le calcul des avantages sociaux et est versée pour toutes les heures rémunérées (excluant la majoration des heures supplémentaires).</p> <p>L'opérateur peut saisir la prime dans sa feuille de temps lorsque débute sa période de probation.</p>	/heure	4 % salaire de base	1MOM

6606	Pr. Trans 150% payé	<p>Description : En vertu des lettres d'entente MAN-20 et MAN-5, la prime de temps de transport s'applique aux employés Métiers des domaines 1200 (Exploitation-Indemn. géograph.) et 2000 (TransÉnergie-Indemn. géograph.) depuis le 1er janvier 2018. Les heures saisies seront rémunérées à temps et demi.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	/heure	150 %	1MOP
------	------------------------	--	--------	-------	------

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2222	Indemnité éloignement non résident Baie-James	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et qui n'ont pas de résidence sur le Territoire de la Baie-James reçoivent une indemnité d'éloignement.	127,10 \$ / semaine	LGR-1 par. 3 A) 15-1500-15 LGR-2 par 3 A) 16-1500-10

2225	Indemnité de Résidence spéciale Fermont / Natashquan / Chibougamau / Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence dans les endroits suivants : Fermont, Natashquan, Chibougamau, Minganie Note : les employés temporaires de Minganie n'y ont pas droit.	188,85 \$ /semaine	MAN-1 art. 3 (Fermont) LE Natashquan art. 3 (Natashquan) 13-1500-41 (Minganie) SAG-6 (Chibougameau)
2233	Indemnité éloignement - Centrale Péribonka	Indemnité pour les employés qui sont assignés en permanence à la Centrale Péribonka	127,10 \$ / semaine	12-1500-18 art. 16 et 17 (métiers) 12-1500-17 art. 25(Opérateurs)
2240	Indemnité d'éloignement - Manic	Indemnité d'éloignement pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires travaillant sur les sites mentionnés ci-dessous. En fonction des L.E. en vigueur, l'appellation Manic comprend: Poste Montagnais, Outarde 3 et 4, Micoua, Manic 3 et 5 et Manic 5 P.A., Natashquan, Secteur Sept-Îles, Hart-Jaune, Fermont. Note : Cette prime est versée SEULEMENT aux employés assignés en permanence à ces endroits. Si l'employé est en déplacement à ces endroits (à l'exception du secteur Sept-Îles et Bersimis) et qu'il répond aux critères prévus à l'annexe F, la prime 2256 doit être utilisée.	127,10\$ /semaine	MAN-2 MAN-3 MAN-4 MAN-8 MAN-9 MAN-12 MAN-13 MAN-16 MAN-17 MAN-21 MAN-22
2242	Indemnité de résidence spécial pour régions Manicouagan/Lebel sur	Indemnité pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés en permanence dans les régions suivantes : Manicouagan, Lebel-sur-Quéillon, Matagami et Îles-de-la-Madeleine	79,44 \$ / semaine	Art. 36.01 de la convention collective

	Quévillon/Matagamie et Îles-de-la-Madelaine			
2249	Indemnité d'éloignement - La Vérendrye	Indemnité pour les employés qui sont assignés en permanence au poste La Vérendrye ou Parent	127,10 \$ /semaine	LAU-1
2253	Indemnité Éloig LaRomaine	Indemnités d'éloignement (hebdomadaire) pour les employés qui sont assignés et résident sur des chantiers éloignés ou isolés avec campement.	214,07 \$ / semaine	16-1500-44
2256	Résidence en déplacement	<p>Une prime de résidence versée aux employés en déplacement pour une semaine ou plus, ou en fonction des critères établis pour le groupe d'emploi, et qui résident au même endroit que les employés résidant en permanence aux endroits prévus dans les lettres d'entente régionales comportant une telle prime. (Important : cette prime doit être utilisée lorsqu'un employé est en déplacement selon l'annexe F)</p> <p>Note : Les absences rémunérées ne sont pas considérées dans le calcul d'une semaine complète.</p>	127,10 \$ /semaine	Appendice F
2285	Indemnité de résidence - Territoire Boréal	Indemnité pour les employés permanents, stagiaire (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés au Territoire Boréal.	188,85 \$ / semaine	MON-2 (Basse Côte-Nord, Île d'Anticosti) MON-3 (Nunavik)

Entretien et travaux

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6302	Quart nuit + souterrain	Prime versée pour les heures travaillées la nuit (de 22 h 00 à 8 h 00, du lundi au jeudi) ou pour l'exécution de travaux souterrains.	/heure	6,71 \$	1Q05

Formation

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6201	Disp.cours survie forêt	Disponibilité versée à une instructrice ou instructeur qui accompagne un groupe devant suivre un cours de survie en forêt. Excluant : Métiers.	/jour	Taux de salaire de base	1D21

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6214	Indemnité garde hor 4 jrs	<p>Suite à la lettre d'entente entre HQ - Distribution et le S.C.F.P. section locale 1500 concernant le rétablissement de service, cette prime a été créée afin de mettre en place un mécanisme pour assurer la disponibilité du personnel sur une base volontaire lors du rétablissement de service du réseau de distribution incluant les situations d'urgence, et le cas échéant de permettre à l'entreprise de prendre les moyens requis afin d'assurer une couverture provinciale optimale.</p> <p>Les chefs monteurs et monteurs distribution ont droit à une indemnité hebdomadaire (prime 6214) et à un montant forfaitaire d'efficience (prime 6215), s'ils rencontrent les critères mentionnés dans la lettre d'entente.</p> <p>Pour les employés d'un centre ayant des chefs monteurs ou monteurs présents 4 jours/semaine, il y a 128 heures de disponibilité soit 4 jours à 14 heures (De 17 h 00 à 7 h 00 et 3</p>	/heure	5,18 \$	1M0A

		<p>jours à 24 heures).</p> <p>Montant: Utiliser le document "Primes, indemnités et allocations à montants fixes de l'année de référence" émis par la direction Rémunération globale.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>			
6215	Forfait efficience 4 jrs	<p>Suite à la lettre d'entente entre HQ - Distribution et le S.C.F.P. section locale 1500 concernant le rétablissement de service, cette prime a été créée afin de mettre en place un mécanisme pour assurer la disponibilité du personnel sur une base volontaire lors du rétablissement de service du réseau de distribution incluant les situations d'urgence, et le cas échéant de permettre à l'entreprise de prendre les moyens requis afin d'assurer une couverture provinciale optimale. Les chefs monteurs et monteurs distribution ont droit à une indemnité hebdomadaire (prime 6214) et à un montant forfaitaire d'efficience (prime 6215), s'ils rencontrent les critères mentionnés dans la lettre d'entente.</p> <p>Pour les employés d'un centre ayant des chefs monteurs ou monteurs présents 4 jours/semaine, il y a 128 heures de disponibilité soit 4 jours à 14 heures (De 17 h 00 à 7 h 00 et 3 jours à 24 heures).</p>	/heure	0,68 \$	1M0B

		<p>Montant: Utiliser le document "Primes, indemnités et allocations à montants fixes de l'année de référence" émis par la direction Rémunération globale.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>			
6216	Indemnité garde hor 5 jrs	<p>Suite à la lettre d'entente entre HQ - Distribution et le S.C.F.P. section locale 1500 concernant le rétablissement de service, cette prime a été créée afin de mettre en place un mécanisme pour assurer la disponibilité du personnel sur une base volontaire lors du rétablissement de service du réseau de distribution incluant les situations d'urgence, et le cas échéant de permettre à l'entreprise de prendre les moyens requis afin d'assurer une couverture provinciale optimale. Les chefs monteurs et monteurs distribution ont droit à une indemnité hebdomadaire (prime 6216) et à un montant forfaitaire d'efficience (prime 6217), s'ils rencontrent les critères mentionnés dans la lettre d'entente.</p> <p>Pour les employés d'un centre ayant des chefs monteurs ou monteurs présents 5 jours/semaine, il y a 118 heures de disponibilité soir 5 jours à 14 heures (De 17 h 00 à 7 h 00 et 2 jours à 24 heures).</p>	/heure	5,62 \$	1M0C

		<p>Montant: Utiliser le document "Primes, indemnités et allocations à montants fixes de l'année de référence" émis par la direction Rémunération globale.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>			
6217	Forfait efficiency 5 jrs	<p>Suite à la lettre d'entente entre HQ - Distribution et le S.C.F.P. section locale 1500 concernant le rétablissement de service, cette prime a été créée afin de mettre en place un mécanisme pour assurer la disponibilité du personnel sur une base volontaire lors du rétablissement de service du réseau de distribution incluant les situations d'urgence, et le cas échéant de permettre à l'entreprise de prendre les moyens requis afin d'assurer une couverture provinciale optimale. Les chefs monteurs et monteurs distribution ont droit à une indemnité hebdomadaire (prime 6216) et à un montant forfaitaire d'efficiency (prime 6217), s'ils rencontrent les critères mentionnés dans la lettre d'entente.</p> <p>Pour les employés d'un centre ayant des chefs monteurs ou monteurs présents 5 jours/semaine, il y a 118 heures de disponibilité soir 5 jours à 14 heures (De 17 h 00 à 7 h 00 et 2 jours à 24 heures).</p>	/heure	0,74 \$	1M0D

		<p>Montant: Utiliser le document "Primes, indemnités et allocations à montants fixes de l'année de référence" émis par la direction Rémunération globale.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>			
6218	Indemnité garde hor 7 jrs	<p>Suite à la lettre d'entente entre HQ - Distribution et le S.C.F.P. section locale 1500 concernant le rétablissement de service, cette prime a été créée afin de mettre en place un mécanisme pour assurer la disponibilité du personnel sur une base volontaire lors du rétablissement de service du réseau de distribution incluant les situations d'urgence, et le cas échéant de permettre à l'entreprise de prendre les moyens requis afin d'assurer une couverture provinciale optimale. Les chefs monteurs et monteurs distribution ont droit à une indemnité hebdomadaire (prime 6218) et à un montant forfaitaire d'efficience (prime 6219), s'ils rencontrent les critères mentionnés dans la lettre d'entente.</p> <p>Pour les employés d'un centre ayant des chefs monteurs ou monteurs présents 7 jours/semaine, il y a 98 heures de disponibilité soit 7 jours à 14 heures (De 17 h 00 à 7 h 00).</p> <p>Montant: Utiliser le document "Primes, indemnités et allocations à montants fixes de l'année de référence" émis par la direction Rémunération globale.</p>	/heure	6,76 \$	1M0E

		Excluant : Spécialistes métiers.			
6219	Forfait efficience 7 jrs	<p>Suite à la lettre d'entente entre HQ - Distribution et le S.C.F.P. section locale 1500 concernant le rétablissement de service, cette prime a été créée afin de mettre en place un mécanisme pour assurer la disponibilité du personnel sur une base volontaire lors du rétablissement de service du réseau de distribution incluant les situations d'urgence, et le cas échéant de permettre à l'entreprise de prendre les moyens requis afin d'assurer une couverture provinciale optimale. Les chefs monteurs et monteurs distribution ont droit à une indemnité hebdomadaire (prime 6218) et à un montant forfaitaire d'efficience (prime 6219), s'ils rencontrent les critères mentionnés dans la lettre d'entente.</p> <p>Pour les employés d'un centre ayant des chefs monteurs ou monteurs présents 7 jours/semaine, il y a 98 heures de disponibilité soit 7 jours à 14 heures (De 17 h 00 à 7 h 00).</p> <p>Montant: Utiliser le document "Primes, indemnités et allocations à montants fixes de l'année de référence" émis par la direction Rémunération globale.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	/heure	0,89 \$	1M0F

6222	Prime disponibilité 1h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02

		<p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>			
6224	Pr. eff. Opér.mobil Abi	<p>L'opérateur mobile en disponibilité doit rappeler le CER dans les 10 minutes suivant le rappel. L'employé qui a respecté l'obligation du présent article durant sa période de disponibilité reçoit une prime d'efficience fixée à 2 heures de son salaire. Advenant 2 manquements à cette obligation pendant sa période de disponibilité, la prime ne sera pas versée.</p> <p>L'employé doit saisir « 1 » pour la journée concernée. La prime est limitée à une (1) pour une semaine.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1300 – Exploitation - Général et 2100 – TransÉnergie - Général.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	2 heures payées	Taux horaire	1M0G

6225	Prime disponibilité op. m	<p>Prime de disponibilité – opérateurs mobiles Abitibi Témiscam.</p> <p>L'opérateur mobile en disponibilité reçoit une prime fixée à 1 heure de salaire par tranche de disponibilité de 8 heures.</p> <p>La période de disponibilité hebdomadaire est du lundi 7 h 00 au lundi 7 h 00 de la semaine suivante en excluant les heures normales de travail.</p> <p>La période de disponibilité quotidienne est une période de 7 h 00 à 7 h 00 le jour suivant en excluant les heures régulières de travail. L'opérateur mobile en disponibilité doit répondre à chacun des appels par le moyen de communication déterminé par la direction. Par la suite, il doit prendre les moyens déterminés par la direction pour se rendre rapidement sur les lieux de travail désignés selon les consignes convenues avec le CER.</p> <p>2 possibilités: 14 heures de disponibilité avec prime de 1,75 heures. 24 heures de disponibilité avec prime de 3 heures.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1300 – Exploitation - Général et 2100 – TransÉnergie - Général.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	/période de disponibilité	1,75 heures ou 3 heures	1M0H
------	---------------------------	---	---------------------------	-------------------------	------

6226	Prime dispo. Péribonka	Prime de disponibilité Péribonka. Excluant : Spécialistes métiers.	/période de disponibilité	3 heures ou 7 heures	1M0I
6227	Prime de Garde Fermont	Prime de Garde Fermont. Excluant : Spécialistes métiers.	/heure	5,28 \$	1M0K
6228	Prime Efficience Fermont	Prime Efficience Fermont. Excluant : Spécialistes métiers.	/heure	0,69 \$	1M0L
6229	Prime eff. O/M 1h/pér dispo	En vertu de la lettre d'entente 17-1500-28, la prime d'efficience s'applique aux opérateurs mobiles des domaine 1300 (Exploitation générale) et 2100 (TransÉnergie – Général) depuis le 9 janvier 2018. La prime correspond à 1 heure de salaire par période de disponibilité et ne peut être saisie qu'une fois semaine. Excluant : Spécialistes métiers.	/période de disponibilité	1 heure	1MON
6230	Prime disp. 12 h 1/8 h	L'employé en disponibilité reçoit une prime fixée à 1,5 heure de salaire par tranche de disponibilité de 12 heures ou 3 heures de salaire par tranche de disponibilité de 24 heures. La période de disponibilité débute à la fin de la journée de travail jusqu'au début de la journée suivante.	1,5 heure de salaire /12 heures ou 3 heures de salaire /24 heures	Taux horaire	1MOR

		<p>L'employé en disponibilité doit répondre à chacun des appels par le moyen de communication déterminé par la direction. Par la suite, il doit prendre les moyens déterminés par la direction pour se rendre rapidement sur les lieux de travail désignés selon les consignes convenues.</p> <p>Référence : Règle de gestion - Prime de disponibilité (RH-RG-REM-12)</p>			
6231	Prime disp. 12 h 1/16 h	<p>L'employé en disponibilité reçoit une prime fixée à 0,75 heure de salaire par tranche de disponibilité de 12 heures ou 1,5 heure de salaire par tranche de disponibilité de 24 heures.</p> <p>La période de disponibilité débute à la fin de la journée de travail jusqu'au début de la journée suivante.</p> <p>L'employé en disponibilité doit répondre à chacun des appels par le moyen de communication déterminé par la direction. Par la suite, il doit prendre les moyens déterminés par la direction pour se rendre rapidement sur les lieux de travail désignés selon les consignes convenues.</p> <p>Référence : Règle de gestion - Prime de disponibilité (RH-RG-REM-12)</p>	0,75 heure de salaire /12 heures ou 1,5 heure de salaire /24 heures	Taux horaire	1MOS

6232	Prime disp. 14 h 1/8 h	<p>L'employé en disponibilité reçoit une prime fixée à 1,75 heure de salaire par tranche de disponibilité de 14 heures.</p> <p>La période de disponibilité débute à la fin de la journée de travail jusqu'au début de la journée suivante.</p> <p>L'employé en disponibilité doit répondre à chacun des appels par le moyen de communication déterminé par la direction. Par la suite, il doit prendre les moyens déterminés par la direction pour se rendre rapidement sur les lieux de travail désignés selon les consignes convenues.</p> <p>Référence : Règle de gestion - Prime de disponibilité (RH-RG-REM-12)</p>	1,75 heure de salaire /14 heures	Taux horaire	1MOT
6237	Prime disponibilité 1h/8h	<p>L'opérateur mobile en disponibilité reçoit une prime fixée à une (1) heure de salaire par tranche de disponibilité de huit (8) heures, excluant les heures régulières de travail. La période de disponibilité hebdomadaire est du lundi 7:00 au lundi suivant 7:00. Cette prime s'adresse aux opérateurs mobiles exclusivement assujettis à ces dispositions.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime dans CATS, il faut inscrire la valeur 1,2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé. Considérant les horaires en place des</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		<p>opérateurs mobiles, une saisie de valeur décimale située entre 1 et 2 sera possible considérant que certaine période de garde pourrait être en dessous de 8 h.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en ressources humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon les modalités en vigueur prévues à cette prime.</p> <p>Pour le domaine 5300 seulement (Métiers syndiqués)</p>		
--	--	---	--	--

Horaire

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
0441	Prime flexibilité Mét.Hor	Métier : Prime de 4% intégrée au salaire de base pour employés sur horaires 3-1-3-7. Note : Lors de la période de coaching aux équipes Relève, la prime de 4 % est retirée.	4% du salaire de l'employé	23.02 - Appendice U

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6201	Disp.cours survie forêt	Disponibilité versée à une instructrice ou instructeur qui accompagne un groupe devant suivre un cours de survie en forêt. Excluant : Bureau syndiqué, Bureau annexe 2000 et Métier annexe 2000.	/jour	Taux de salaire de base	1D21

Maintien en poste

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2126	Forf. - maintien en poste	Montant forfaitaire de 3000 \$ après 3 ans de service continu pour un employé qui est assigné en permanence à Fermont.	3000 \$ après avoir complété 3 ans de service continu à Fermont;	Lettre d'entente Fermont entre Hydro-Québec et le syndicat 1500 - Région Manicouagan (MAN-1)

		Pour les années suivantes, l'employé toujours en poste à Fermont reçoit un montant forfaitaire de 1500 \$ /an.	1500 \$/an pour les années suivantes	
2126	Forf. - maintien en poste	Prime de rétention pour les électriciens d'appareillage HQT de Montréal	10 % du salaire de base, non-intégrée au salaire de base	19-1500-06
2126	Forf. - maintien en poste	Prime de maintien d'expertise de l'employé permanent occupant un emploi dans la famille monteur transport pendant la durée de la lettre d'entente et qui n'est pas visé par une rétention prévue à l'article 19.13 de la convention collective.	5 % du salaire de base, non-intégrée au salaire de base	21-1500-09
2138	Forf. - maintien de poste	Prime d'attraction de l'employé occupant un emploi dans la famille monteur transport.	5 % du salaire de base, non-intégrée au salaire de base	21-1500-09

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie

6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	2,19 \$	1Q12
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	2,87 \$	1Q32
6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une ingénierie ou un ingénieur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly.	/heure	5 % salaire de base	1Q03
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04
6310	Prime hor.8/6 Baie-James	Prime horaire pour un maximum de 10 heures par jour. Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures) ou par une journée complète (10 heures) seulement. La prime est applicable lorsque l'employé est présent au travail, en formation, en libération syndicale payé par HQ, etc. Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, sans solde, vacances, libération syndicale facturée au syndicat, etc. Note : La prime est permise pour un jour chômé en heures supplémentaires lorsqu'il y a prolongation de l'horaire puisque les heures sont travaillées.	/jour	54,10 \$	1Q60

	Réf.: Lettre d'entente LGR-1-2001 (bureau).		
--	---	--	--

Radioprotection

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
02B1 /02B2	Gentilly Bande orange horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande orange). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	0,54 \$ / heure	13-1500-56
02C1 / 02C2	Gentilly Bande jaune horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande jaune). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,32 \$ /heure	13-1500-56
02D1 / 02D2	Gentilly Bande verte horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande verte). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,77 \$ /heure	13-1500-56

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,52 \$	1M0J 1M18
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune). Excluant : Métiers.	/heure	1,32 \$	1M26
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte). Excluant : Métiers.	/heure	1,77\$	1M34

Remplacement

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6105	Rempl.contrem.(avec DT)	<p>Remplacement sur un emploi de contremaître par un(e) employé(e) occupant, de façon permanente ou temporaire, un emploi métier comprenant une direction de travail (chef métier, emploi du groupe exploitation, spécialiste métier avec prime de chargé d'équipe).</p> <p>L'employé doit saisir dans la catégorie de temps 6105 toutes ses heures de présence (heures normales et heures supplémentaires).</p> <p>L'employé ne peut saisir la rubrique 8000, ni de base de valorisation sur les catégories de présence, ni recevoir de montant pour une assignation temporaire sur un poste de chef métier en même temps que la prime 6105.</p>	/heure	1,46 \$	1D03
6106	Rempl.contrem.(sans DT)	Remplacement sur un emploi de contremaître par un(e) employé(e) occupant, de façon permanente ou temporaire, un emploi métier ne comprenant pas de direction de travail (emploi	/heure	4,33 \$	1D04

		<p>métier compagnon ou inférieur, emploi métier à taux fixe, spécialiste métier sans prime de chargé d'équipe).</p> <p>L'employé doit saisir dans la catégorie de temps 6106 toutes ses heures de présence (heures normales et heures supplémentaires).</p> <p>L'employé ne peut saisir la rubrique 8000, ni de base de valorisation sur les catégories de présence, ni recevoir de montant pour une assignation temporaire sur un poste de chef métier en même temps que la prime 6106.</p>			
8000	Compagnon rempl. Chef	<p>Catégorie de temps saisie par un employé métier occupant un emploi de compagnon (qui ne bénéficie pas déjà d'une conservation salariale sur une classe supérieure), d'une famille d'emploi à progression ou un emploi à taux fixe, affecté à un emploi de chef métier pour 4 jours et moins (8 jours et moins pour les employés de la Baie-James).</p> <p>L'employé saisit le nombre d'heures normales travaillées en 1PRS et la rubrique 8000 pour le même nombre d'heures.</p> <p>Son salaire est ainsi majoré de 9 % et ce montant est intégré au salaire de base pour le calcul des avantages sociaux.</p> <p>Entrée en vigueur : 2 mai 2016.</p> <p>Excluant : Spécialistes métiers.</p>	/heure	9 % du salaire de base	1T01

		<p>Note : Pour les heures supplémentaires, l'employé saisit la catégorie de temps 2XXX appropriée avec base de valorisation (taux régulier de l'emploi de chef remplacé).</p> <p>Note : Un employé dans un emploi en progression, qui n'est pas compagnon, et qui est affecté à un emploi de chef métier pour 4 jours et moins (8 jours et moins pour les employés de la Baie-James), doit plutôt saisir la rubrique 1PRS pour les heures normales avec base de valorisation (taux régulier de l'emploi de chef remplacé).</p> <p>Note : Pour toute assignation de plus de 4 jours (plus de 8 jours pour les employés de la Baie-James), une assignation temporaire dans le dossier de l'employé (SAP) est obligatoire et une demande en ligne doit être produite par votre gestionnaire.</p>		n.d.
				n.d.

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie

6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	14,12 \$	1MAE
6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	26,45 \$	1MBE
6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	36,16 \$	1MCE
6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	47,66 \$	1MDE

PROFESSIONNELS

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Chibougamau et Minganie	Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie	5% de la prime de résidence

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6605	Prime journ prof Santé BJ	Cette prime est payée, via la feuille de temps, aux professionnels de la santé pour toutes les journées (24 heures) travaillées au territoire de la Baie-James.	Taux fixe	64,22 \$	1M9A

		Cette prime n'est pas payée à l'heure. Elle doit être payée en totalité seulement si l'employé est présent 24 heures. En cas d'absence ou de maladie, l'employé n'y a pas droit.			
--	--	--	--	--	--

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6A03	Prime chantier 35h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé	/heure	Taux fixe de 28 % du	1P22

		<p>par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 - SEBJ.</p>		salaire de base	
--	--	--	--	-----------------	--

Conditions d'urgence

Saisie dans la feuille de temps

Catégories de temps	Libellé	Description	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6233	Prime mesures d'urgence - Qc (PURS) - 1 ^{er} et/ou dernier jour	Ce revenu est versé lorsque la lettre d'entente «Condition de travail en situation d'urgence» / G3 s'applique pour les employés métiers et les conseillers prévention et les conseillers intervention requis de travailler 16 heures par jour tel que demandé aux employés métiers.	<p></= 8 hrs: 57,44\$</p> <p>> 8 hrs: 114,87\$</p>	

		Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.		
6234	Prime mesures d'urgence - Qc (PURS) - tous les autres jours	<p>Ce revenu est versé lorsque la lettre d'entente «Condition de travail en situation d'urgence» / G3 s'applique pour les employés métiers et les conseillers prévention et les conseillers intervention requis de travailler 16 heures par jour tel que demandé aux employés métiers.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.</p>	114,87\$/jour travaillé	1M1W
6235	Prime Mission États-Unis (hors Québec) - 1 ^{er} et/ou dernier jour	<p>Ce code de prime permet d'enregistrer la prime pour une mission aux États-Unis en situation d'urgence.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.</p>	</= 8 hrs: 57,44\$ > 8 hrs: 114,87\$	
6236	Prime Mission États-Unis (hors Québec) - tous les autres jours	<p>Ce code de prime permet d'enregistrer la prime pour une mission aux États-Unis en situation d'urgence.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire l'heure de début et l'heure de fin des travaux reliés à la situation d'urgence, de même que le nombre total d'heures travaillées par jour.</p>	114,87\$/jour travaillé	1M1Z

Charge d'équipe

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
02Q2	Prime chargé d'équipe périodique	Accordée à l'employé qui agit comme chargé d'équipe afin de coordonner, répartir et organiser le travail effectué à l'intérieur de l'unité. Permet d'enregistrer, sur une base horaire, le salaire d'une personne qui remplit un rôle de chargé d'équipe. Applicable en temps supplémentaire et en cas d'absences.	4 % du maximum du niveau de l'emploi, soit 1 échelon	RH-RG-REM-13 article 13

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence

2221	Indemnité éloignement résidence Baie-James et autres chantiers	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et ayant une résidence sur le territoire reçoivent une indemnité d'éloignement.	160,21 \$ / semaine	Recommandation de 2005 des conditions de travail des professionnels non régis de la Baie-James par. 2
2222	Indemnité éloignement non résident Baie-James	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James reçoivent une indemnité d'éloignement.	129,05 \$ / semaine	Recommandation de 2005 des conditions de travail des professionnels non régis de la Baie-James
2225	Indemnité de Résidence spéciale Chibougamau / Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie.	188,85 \$ /semaine	
2235	Prime annuelle Baie-James et Conditions Eastmain	Les professionnels (autre que les conseillers santé) assignés en permanence aux installations de la Baie-James.	9898,25 \$ / année	Condition de travail des professionnels du territoire Baie-James, recommandation 2005
2235	Prime additionnelle Baie-James et Conditions Eastmain et Nemiscau	Les professionnels assignés en permanence aux chantiers Estmain et Némiscau. Note : La prime Nemiscau est applicable pour la durée du chantier.	Résident ou horaire 11/3 = 4693,10 \$ / année Horaire 9/5-5/2 - 4/3 ou 5/2 - 4/3 = 3839,81 \$ / année	Recommandation 2011 Modification aux conditions de travail des employés du territoire de la Baie-James travaillant aux sites Eastmain et La Sarcelle, par 1 pour prime annuelle additionnelle

			Horaire 8/6 = 3413,17 \$ / année	
2240	Indemnité d'éloignement - Manic	Indemnité d'éloignement pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires travaillant sur le territoire de la Manic.	127,10 \$ / semaine	
2241	Indemnité de résidence - Manic et Iles-de-la-Madeleine	Indemnité pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés dans les régions de la Manicouagan et Iles-de-la-madeleine.	92,51 \$ / semaine	
2243	Indemnité non résident La Vérendrye	Indemnité pour les employés qui sont assignés en permanence à la La Vérendrye	129,05 \$ / semaine	Recommandation

Formation

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie

6201	Disp.cours survie forêt	Disponibilité versée à une instructrice ou instructeur qui accompagne un groupe devant suivre un cours de survie en forêt.	/jour	Taux de salaire de base	1D21
------	-------------------------	--	-------	-------------------------	------

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine. Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		<p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>			
6223	Prime disponibilité $\frac{1}{2}h/8h$	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02

Horaire

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2223	Prime d'horaire résidents Baie-James	Prime d'horaire - Résidents Baie-James	45% du salaire	Recommandation 2005 Conditions de travail des professionnels occupant un poste au territoire de la Baie-James, par. 2
2226	Prime d'horaire non résidents Baie-James	Prime d'horaire - non résidents Baie-James	Horaire 5/2-4/3 (45 h) = 20% du salaire Horaire 9/5-4/3-5/2 (45 h) = 25% du salaire	Recommandation 2005 Conditions de travail des professionnels occupant un poste au territoire de la Baie-James, par. 2

Maintien en poste

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)
2132	Forf. - maintien de poste	Prime de rétention à Distribution (22 500 \$, réparti sur 3 ans) et TransÉnergie (15 %) pour les lieux suivants : Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, Sept-Îles, Havre St-Pierre, Arnaud, Montagnais. Groupe Technologie et un paiement à la V.-P. Ressources humaines	Distribution : 22 500\$ réparti sur 3 ans) Transénergie : 15% du salaire de base

Quart de travail

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
----------------------	----------------	--------------------	----------------------	------------------

2140	Compensation hebdomadaire quart complet	Compensation hebdomadaire pour employé travaillant sur quart de rotation parfait. Montant versé pour inconvénients causés par les changements fréquents d'horaire de travail. Seul le salaire de base peut être retenu aux fins de ce calcul.	Équipe 5 personnes 13,5 % du salaire Équipe 6 personnes 12,5 % du salaire Équipe 7 personnes 11,5 % du salaire Équipe 8 personnes 10,5 % du salaire	Répertoire des conditions de travail Spécialistes (1994) - art.4.6
------	---	---	--	--

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q22
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q42
6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une opératrice ou un opérateur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly.	/heure	5 % salaire de base	1Q03
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04

Radioprotection

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,54 \$	1M23
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune).	/heure	1,38 \$	1M31
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte).	/heure	1,84 \$	1M39

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
---------------------------	----------------	--------------------	--------------	----------------------	-------------------------

6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	13,99 \$	1MAT
6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	26,21 \$	1MBT
6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	35,80 \$	1MCT
6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	47,21 \$	1MDT

RÉSEAU

Conditions – Répartiteur

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
0421	Prime cheminement carrière horaire	Prime octroyée aux employés occupant à la date du 3 novembre 2005 un emploi d'agent exploitation ou de répartiteur CER (Répartiteur CER-CED). Cette prime est versée à l'employé tant qu'il occupera un emploi d'agent exploitation ou de répartiteur CER	2% du salaire de base	05-SERHQ-05 Art.7

Conditions particulières – Réseau

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
----------------------	----------------	--------------------	----------------------	------------------

02G1	Prime Répartiteur horaire	Permet de reconnaître l'apport du répartiteur CER à la relève du CCR (Centre de Conduite Réseau). Le répartiteur qui quitte son poste au CER perd cette prime.	1% du salaire de base	LE G-19: Lettre d'entente concernant la réévaluation des emplois des trois familles (CCR, CER et CED) de répartiteurs (Article 3)
02H1	Prime Répartiteur CCR Transport	Prime intégrée au salaire d'un répartiteur Transport CCR pour exercer un rôle de chef de quart. Permet d'enregistrer un écart avec le maximum de l'emploi du répartiteur exerçant un rôle de chef de quart. . Les activités reliées à l'exercice du rôle sont prévues à l'Annexe 4 et sont intégrées au descriptif d'emploi	Un échelon du niveau (4%)	LE G-19: Lettre d'entente concernant la réévaluation des emplois des trois familles (CCR, CER et CED) de répartiteurs (Article 5)
02H5	Prime NERC horaire	Prime versée au répartiteur CCR ou agent program. Exploit. Réseau pour reconnaître sa certification au NERC (North American Electric Reliability Certification).	1,5 % du salaire de base	G-19 article 3
1999	Prime de mentorat	Permet de faciliter le processus de dotation/formation des employés SERHQ en versant une prime à l'employé mentor qui a annoncé son départ à la retraite dans un délai suffisant (6 mois et plus) et qui a réussi à habiliter son remplaçant. Si l'employé coaché n'est pas habilité, l'employé mentor peut recevoir un prorata de la prime selon certaines conditions. L'employé doit remplir le Formulaire d'engagement de départ à la retraite [Word – 44 ko] et le remettre à son gestionnaire au moment où il annonce son départ. Lors de la réception du courriel mentionnant que l'employé part à la retraite, vous devez lancer un formulaire Autres primes et	Jusqu'à un échelon du niveau (4%) selon l'admissibilité de l'employé	LE N°G-30 Mentorat et habilitation accélérée

		indemnités et inscrire à la section commentaire : Le mentor a ou n'a pas atteint le résultat qui est d'avoir complété l'habilitation du nouvel employé avant son départ à la retraite. N'oubliez pas de joindre le Formulaire d'engagement de départ à la retraite.		
--	--	---	--	--

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6319	Prime CGAD / inter CED	<p>Cette prime permet à l'opérateur CED occupant un poste relié au CGAD de recevoir une prime horaire de 4 % basée sur son salaire de base.</p> <p>Cette prime est non-intégrée au salaire pour le calcul des avantages sociaux et est versée pour toutes les heures rémunérées (excluant la majoration des heures supplémentaires).</p> <p>L'opérateur peut saisir la prime dans sa feuille de temps lorsque débute sa période de probation.</p> <p>Note : Lors d'une absence rémunérée (ex: 4MAE), la prime doit être inscrite sur la feuille de temps par le personnel administratif ou le gestionnaire.</p>	/heure	4 % salaire de base	1MOM

Direction de travail

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
02G3	Prime coordination et soutien SERHQ	Prime pour les agents exploitations seniors qui jouent un rôle de coordination et soutien en vertu de la L.E G-31.	Un échelon du niveau, intégré au salaire de base	L.E G-31
02Q1	Prime chargé d'équipe Horaire	Prime versée pour exercer un rôle support suite à réévaluation des emplois à deux agents par pôle. Les agents sont regroupés dans 4 pôles : Rouyn-Roranda, Qc, Trois-Rivières et St-Jérôme.	Un échelon du niveau	12-SERHQ-03: Lettre d'entente concernant l'agent planification retrait et production G-27

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6101	Rempl.cadre/prof(avec DT)	Prime de remplacement d'un cadre ou d'un professionnel pour un employé qui reçoit déjà une prime de direction de travail.	/période de paie	+ 1 échelon	1D11

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2242	Indemnité de résidence spécial pour régions Manicouagan/Lebel sur Quévillon/Matagamie et Îles-de-la-Madelaine	Indemnité pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés en permanence dans les régions suivantes : Manicouagan, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Îles-de-la-Madeleine	79,44 \$ / semaine	Art. 36.01 de la convention collective

Formation

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6201	Disp.cours survie forêt	Disponibilité versée à une instructrice ou instructeur qui accompagne un groupe devant suivre un cours de survie en forêt. Excluant : Répartiteur.	/jour	Taux de salaire de base	1D21

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité	Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

	1h/8h	<p>heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>		
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire 1M02

		Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.			
--	--	---	--	--	--

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q13/1Q21
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q33/1Q41
6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une opératrice ou un opérateur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly. Excluant : Répartiteur	/heure	5 % salaire de base	1Q03

6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04
------	-------------------------	---	--------	-------------------------	------

SCIENTIFIQUES

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
422	Prime de doctorat	L'employé reclassé au niveau 4 et détenant un diplôme de doctorat reçoit, une prime équivalente à un (1) échelon de son niveau, à condition qu'il s'acquitte de façon satisfaisante des fonctions reliées à son poste. Cet échelon est réputé faire partie du salaire de base de l'employé et permet le dépassement du maximum de son niveau.	un échelon de son niveau	16,10 de la convention collective

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02
------	---------------------------	--	-------------------------------	--------------	------

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une opératrice ou un opérateur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly.	/heure	5 % salaire de base	1Q03

6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04
------	-------------------------	---	--------	-------------------------	------

Radioprotection

Demande de prime par le gestionnaire

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,51 \$	1M41
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune).	/heure	1,35 \$	1M43
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte).	/heure	1,80 \$	1M45

SECRÉTAIRES DE DIRECTION

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6A03	Prime chantier 35h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire</p>	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

		de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet. Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 - SEBJ.			
--	--	---	--	--	--

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine. Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		<p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>			
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02

SPÉCIALISTES

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Chibougamau et Minganie	<p>Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie.</p> <p>Lorsque l'employé est assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie, celui-ci reçoit une majoration de 5% de son indemnité de résidence spéciale</p>	5% de la prime de résidence	14-4250-02 Annexe 1 (Chibougamau) 15-4250-20 art. 3 (Minganie)
2261	Ind. Activités loisirs	<p>Chibougamau/Chapais ou Minganie/Havre St-Pierre</p> <p>La direction subventionne à l'employé permanent admissible un montant maximal de 400 \$ par année pour les activités sportives et de loisirs ayant lieu à Chibougamau/Chapais.</p> <p>Particularité : Cette prime s'applique uniquement aux employés couverts par la lettre d'entente reliée aux conditions de vie Chibougamau/Chapais. ou Minganie/Havre St-Pierre</p>	400 \$/an	14-4250-02 Annexe 1 (Chibougamau) 15-4250-20 art. 3 (Minganie)

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6A00	Prime chantier 35h/40h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 40 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 14 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.	/heure	Taux fixe de 14 % du salaire de base	1P18
6A01	Prime chantier 35h/45h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 45 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 27 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.	/heure	Taux fixe de 27 % du salaire de base	1P19

6A02	Prime chantier 35h/50h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 50 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 39 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.	/heure	Taux fixe de 39 % du salaire de base	1P20
6A03	Prime chantier 35h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction. La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.	/heure	Taux fixe de 28 % du salaire de base	1P22

		Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 - SEBJ.			
--	--	---	--	--	--

Charge d'équipe

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
02Q2	Prime chargé d'équipe périodique	<p>Accordée à l'employé qui agit comme chargé d'équipe afin de coordonner, répartir et organiser le travail effectué à l'intérieur de l'unité. Permet d'enregistrer, sur une base horaire, le salaire d'une personne qui rempli un rôle de chargé d'équipe. Applicable en temps supplémentaire et en cas d'absences.</p> <p>Doit répondre à la définition et aux conditions du rôle de chargé d'équipe (4 personnes minimums), selon la règle de gestion.</p>	4 % du maximum du niveau de l'emploi, soit 1 échelon	Article 15.09

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2221	Indemnité éloignement résidence Baie-James et autres chantiers	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et ayant une résidence sur le territoire reçoivent une indemnité d'éloignement.	160,21 \$ / semaine	07-4250-P-01 art. 18
2222	Indemnité éloignement non résident Baie-James	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et qui n'ont pas de résidence sur le Territoire de la Baie-James reçoivent une indemnité d'éloignement.	129,05 \$ / semaine	07-4250-P-01 art.6
2225	Indemnité de Résidence spéciale Chibougamau / Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie	188,85 \$ /semaine	15-4250-20 art. 2 (Minganie)
2235	Prime annuelle Baie-James et Conditions Eastmain	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et résidant sur le territoire reçoivent la prime annuelle.	9898,25 \$ / année	07-4250-P-01 L.E. 8
2241	Indemnité de résidence - Manic	Indemnité pour les employés qui occupent un poste à la Région Manicouagan	92,51 \$ / semaine	

Formation

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6201	Disp.cours survie forêt	Disponibilité versée à une instructrice ou instructeur qui accompagne un groupe devant suivre un cours de survie en forêt.	/jour	Taux de salaire de base	1D21

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6222	Prime disponibilité 1h/8h	Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01

		<p>appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>		
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire 1M02

		Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.			
--	--	---	--	--	--

Horaire

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2223	Prime d'horaire résidents Baie-James	Prime d'horaire - Résidents Baie-James	Horaire de 50hrs 42,86% du salaire	07-4250-P-01 art. 17,2

Quart de travail

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
----------------------	----------------	--------------------	----------------------	------------------

2140	Compensation hebdomadaire quart complet	Compensation hebdomadaire pour employé travaillant sur quart de rotation parfait. Montant versé pour inconvénients causés par les changements fréquents d'horaire de travail. Seul le salaire de base peut être retenu aux fins de ce calcul.	Équipe 5 personnes 13,5 % du salaire Équipe 6 personnes 12,5 % du salaire Équipe 7 personnes 11,5 % du salaire Équipe 8 personnes 10,5 % du salaire	17-4250-22
------	---	---	--	------------

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
--------------------	---------	-------------	-------	---------------	------------------

6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q16
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q36
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires. Cette prime s'applique uniquement aux employés couverts par la lettre d'entente 8 - Spécialistes - Territoire de la Baie-James	/heure	50% salaire de base	1Q04
6309	Prime hor.8/6-Baie- James	Cette prime quotidienne peut être saisie pour une demie journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime. La prime est applicable lorsque l'employé travaille sur le territoire de la Baie-James incluant Eastmain, en formation, en libération syndicale payée par HQ, etc. Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congés sans solde, vacances, libération syndicale facturée au syndicat, etc.	/jour	54,10 \$	1Q62

Radioprotection

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
02B1 /02B2	Gentilly Bande orange horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande orange). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	0,54 \$ / heure	Art.15.11
02C1 / 02C2	Gentilly Bande jaune horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande jaune). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,38 \$ /heure	Art.15.11
02D1 / 02D2	Gentilly Bande verte horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande verte). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,84 \$ /heure	Art.15.11

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
---------------------------	----------------	--------------------	--------------	----------------------	-------------------------

6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,54 \$	1M16
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune).	/heure	1,38 \$	1M24
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte).	/heure	1,84 \$	1M32

Remplacement

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6115	Rempl. de cadre classe 5	Remplacement d'un cadre de classe 5. Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre.	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D29

		Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.			
6116	Rempl. de cadre classe 6	<p>Remplacement d'un cadre de classe 6.</p> <p>Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre.</p> <p>Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.</p>	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D30
6117	Rempl. de cadre classe 7	<p>Remplacement d'un cadre de classe 7.</p> <p>Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre.</p> <p>Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.</p>	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D31
6118	Rempl. de cadre classe 8	<p>Remplacement d'un cadre de classe 8.</p> <p>Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre.</p>	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D32

		Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.			
6119	Rempl. de cadre classe 9	<p>Remplacement d'un cadre de classe 9.</p> <p>Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre.</p> <p>Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.</p>	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D33

TECHNOLOGUES

Autres

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2255	Indemnité spéciale - Condition de vie Chibougamau et Minganie	<p>Indemnité spéciale - Condition de vie pour les employés assignés en permanence à Chibougameau ou en Minganie.</p> <p>Lorsque l'employé est assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie, celui-ci reçoit une majoration de 5% de son indemnité de résidence spéciale</p>	5% de la prime de résidence	MAN-10 Annexe A (Minganie) SAG-2 Annexe 1 (Chibougamau)
2261	Ind. Activités loisirs	<p>Chibougamau/Chapais ou Minganie/Havre St-Pierre</p> <p>La direction subventionne à l'employé permanent admissible un montant maximal de 400 \$ par année pour les activités sportives et de loisirs ayant lieu à Chibougamau/Chapais.</p> <p>Particularité : Cette prime s'applique uniquement aux employés couverts par la lettre d'entente reliée aux conditions de vie Chibougamau/Chapais. ou Minganie/Havre St-Pierre</p>	400 \$/an	MAN-10 Annexe A (Minganie) SAG-2 Annexe 1 (Chibougamau)

Chantiers

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6313	Prime Rupert	<p>Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable pour chaque nuit passée au campement de Nemiscau lorsque l'employé est considéré au travail (présence, formation, etc. - selon l'annexe 1 de la lettre LGR-1). Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congé sans solde, vacances, etc.</p> <p>Références : Lettres d'entente 10-957-13 (Technologues).</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p> <p>Excluant : Spécialiste technologue.</p>	/jour	19,58 \$	1Q46

6315	Prime Eastmain Studio	<p>Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable pour chaque nuit passée dans un studio Hydro-Québec au campement d'Eastmain lorsque l'employé est considéré au travail (présence, formation, etc. - selon l'annexe 1 de la lettre LGR-1). Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, congé sans solde, vacances, etc.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p> <p>Excluant : Spécialiste technologue.</p>	/jour	19,58 \$	1Q48
6316	Prime Eastmain Dortoir	<p>Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures et moins) pour un montant payé ne dépassant pas 50 % de la prime ou pour une journée complète (plus de 5 heures) pour un montant payé ne dépassant pas 100 % de la prime.</p> <p>La prime est applicable pour chaque nuit passée dans un dortoir Hydro-Québec au campement d'Eastmain lorsque l'employé est considéré au travail (présence, formation, etc. - selon l'annexe 1 de la lettre LGR-1). Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour</p>	/jour	26,12 \$	1Q49

		<p>maladie, congé sans solde, vacances, etc.</p> <p>Références : Lettres d'entente 10-957-13 (Technologues).</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés des domaines de personnel 1200 – Exploitation - Indemnité géographique et 2000 – TransÉnergie – Indemnité géographique.</p> <p>Excluant : Spécialiste technologue.</p>			
6317	Prime résidence Péribonka	<p>Prime de résidence Péribonka.</p> <p>Excluant : Spécialiste technologue.</p>	/semaine	79,44 \$	1Q64
6A03	Prime chantier 35h/60h	<p>Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 35 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 60 % du salaire de base, afin de tenir compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p>	/heure	Taux fixe de 60 % du salaire de base	1P21
6A04	Prime chantier 37,5h/60h	Ce revenu est versé à l'employé travaillant 60 heures/semaine, mais rémunéré pour 37,5 heures en salaire de base. L'excédent est compensé par une allocation équivalente à 28 % du salaire de base, afin de tenir	/heure	Taux fixe de 28 % du	1P22

	<p>compte des conditions particulières reliées aux chantiers de construction.</p> <p>La saisie se fera sur la feuille de temps pour les heures excéder l'horaire de base de l'employé. La prime devra être imputée à un élément d'OTP afin d'être affectée à un projet.</p> <p>Note : Cette prime est disponible pour les employés du domaine de personnel 4300 - SEBJ.</p>		salaire de base	
--	--	--	-----------------	--

Éloignement

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
2222	Indemnité éloignement non résident Baie-James	Les employés assignés en permanence aux installations de la Baie-James et qui n'ont pas de résidence sur le Territoire de la Baie-James reçoivent une indemnité d'éloignement.	127,10 \$ / semaine	LGR-1 par. 3 A) 13-957-06

2225	Indemnité de Résidence spéciale Chibougameau/Minganie	Indemnité pour l'employé assigné en permanence à Chibougamau ou en Minganie	188,85 \$ /semaine	MAN-10 par. 8 (Minganie) SAG-2 (Chibougamau)
2233	Indemnité éloignement - Centrale Péribonka	Indemnité pour les employés qui sont assignés en permanence à la Centrale Péribonka	127,10 \$ / semaine	SAG-3 art. 15 et 16
2240	Indemnité non résident - Manic	Indemnité d'éloignement pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires travaillant sur les sites mentionnés ci-dessous. En fonction des L.E. en vigueur, l'appellation Manic comprend: Poste Montagnais, Manic 5, P.A. et Hart-Jaune, Secteur Sept-Îles (Montagnais, poste Normand), Bersimis.	127,10 \$ /semaine	MAN-1, MAN-1A et MAN-1B (Bersimis) MAN-2 et MAN-2A (Manic-5, P.A et Hart-Jaune) MAN-4 et MAN-4A (Secteur Sept-Îles, Montagnais et Poste Normand)
2242	Indemnité de résidence spécial pour régions Manicouagan/Lebel sur Quévillon/Matagamie et Îles-de-la-Madelaine	Indemnité pour les employés permanents, stagiaires (en vue d'un poste permanent) et temporaires qui sont assignés en permanence dans les régions suivantes : Manicouagan, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Îles-de-la-Madeleine	79,44 \$ / semaine	Art. 36.01 de la convention collective
2249	Indemnité d'éloignement - La Vérendrye	Indemnité pour les employés qui sont assignés en permanence au poste La Vérendrye ou Parent	127,10 \$ /semaine	convention : LAU-1 article 6

2253	Indemnité d'éloignement - La Romaine	Indemnités d'éloignement (hebdomadaire) pour les employés qui sont assignés et résident sur des chantiers éloignés ou isolés avec campement.	214,07 \$ / semaine	16-957-33
2256	Résidence en déplacement	<p>Une prime de résidence versée aux employés en déplacement pour une semaine ou plus, ou en fonction des critères établis pour le groupe d'emploi, et qui résident au même endroit que les employés résidant en permanence aux endroits prévus dans les lettres d'entente régionales comportant une telle prime. (Important : cette prime doit être utilisée lorsqu'un employé est en déplacement selon l'annexe F)</p> <p>Pour un déplacement de moins d'une (1) semaine, la prime est payée au prorata du nombre de jours de travail, jusqu'à concurrence du montant maximum de la prime hebdomadaire.</p>	127,10 \$ /semaine	Appendice F

Garde et efficience

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie

6222	Prime disponibilité 1h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau A, fixée à une heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple et à titre indicatif, un rappel à chaque semaine.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Aucune prime n'est offerte à un employé en affectation temporaire à un poste de cadre intermédiaire ou à un poste de cadre de maîtrise non prévu au cadre de référence.</p> <p>Note : Il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>	1 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M01
6223	Prime disponibilité ½h/8h	<p>Prime de disponibilité de niveau B, fixée à une demi-heure de salaire à taux simple pour une période continue de disponibilité de 8 heures. Cette prime vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont moins fréquents.</p> <p>Lors de la saisie de cette prime, il faut inscrire la valeur 1, 2 ou 3 pour indiquer le nombre de période continue de disponibilité de</p>	0,5 heure/période de 8 heures	Taux horaire	1M02

		<p>huit heures. Un maximum de trois (3) périodes est permis pour chacune des journées où l'employé doit être payé.</p> <p>Note : il est important de vérifier auprès de votre intervenant en Ressources Humaines si cette prime peut être versée à l'employé selon la règle de gestion RH-RG-REM-12.</p>		
--	--	---	--	--

Horaire

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
0442	Prime flexibilité Tec.Hor	Techniciens : Prime de 4% intégré au salaire de base pour employés sur horaires 3-1-3-7.	4% du salaire de l'employé	convention article 14 a) et c)

Maîtrise technique

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
0432	Prime de maîtrise technique	<p>Prime correspondant à 4 % du maximum du niveau intermédiaire, intégrée au salaire de base, octroyée aux techniciens reconnus comme détenant un niveau de savoir-faire et de connaissances particulières dans des fonctions déterminées et qui font autorité dans leur pratique. Cette prime est octroyée tant que l'employé occupe son emploi et apporte la contribution particulière attendue.</p> <p>Nouveauté : Abolition de la prime de maîtrise technique pour tous au plus tard le 31 décembre 2021 (à l'exception des techniciens occupant un poste dans la sous spécialité Formation et soutien). Ainsi, les employés qui détiennent la prime la maintiennent tant qu'ils ne changent pas d'emploi ou jusqu'au 31 décembre 2021. À compter du 1^{er} janvier 2022, seuls les employés occupant un emploi dans la sous spécialité Formation et soutien recevront cette prime.</p>	4% du maximum du niveau intermédiaire	22.10 18-957-36 15-957-06

Quart de travail

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6300	Quart soir (16:00 à 24:00)	Prime versée pour les heures travaillées en soirée.	/heure	1,47 \$	1Q14/1Q19
6301	Quart nuit (00:00 à 08:00)	Prime versée pour les heures travaillées la nuit.	/heure	1,91 \$	1Q34/1Q39
6304	Quart opérateur/ingénieur	Prime versée à une opératrice ou un opérateur pour les heures travaillées aux installations de Gentilly. Excluant : Technologues	/heure	5 % salaire de base	1Q03
6305	Prime de Quart dimanche	Prime versée pour les heures travaillées le dimanche et qui sont prévues à l'horaire normal de travail. Cette prime ne vise pas les heures supplémentaires.	/heure	50 % salaire de base	1Q04
6310	Prime hor.8/6-Baie-James	Prime horaire pour un maximum de 10 heures par jour. Cette prime peut être saisie pour une demi-journée (5 heures) ou par une journée complète (10 heures) seulement. La prime est applicable lorsque	/jour	54,10 \$	1Q60

	<p>l'employé est présent au travail, en formation, en libération syndicale payé par HQ, etc. Par contre, l'employé ne peut recevoir cette prime, s'il est absent pour maladie, sans solde, vacances, libération syndicale facturée au syndicat, etc.</p> <p>Note : La prime est permise pour un jour chômé en heures supplémentaires lorsqu'il y a prolongation d'horaire puisque les heures sont travaillées.</p> <p>Réf.: Lettre d'entente LGR-1-2001 (bureau).</p>		
--	--	--	--

Radioprotection

Demande de prime par le gestionnaire

Code de prime	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Référence
02B1 / 02B2	Gentilly Bande orange horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande orange). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	0,54 \$ / heure	13-957-39
02C1 / 02C2	Gentilly Bande jaune horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande jaune). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,32 \$ / heure	13-957-39

02D1 / 02D2	Gentilly Bande verte horaire	Permet d'enregistrer la prime de radioprotection (bande verte). Le salaire peut excéder le maximum de la classe ou du niveau.	1,77 \$ / heure	13-957-39
-------------	------------------------------	---	-----------------	-----------

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6205	Prime bande orange	Prime de radioprotection (bande orange).	/heure	0,54 \$	1M19/1M40
6206	Prime bande jaune	Prime de radioprotection (bande jaune).	/heure	1,32 \$	1M27/1M42
6207	Prime bande verte	Prime de radioprotection (bande verte).	/heure	1,77 \$	1M35/1M44

Remplacement

Demande de prime par le gestionnaire

Catégorie de temps	Libellé	Explication	Valeur (2023)	Références
0316	Remplacement technicien chef	Le technologue qui remplace un technologue chef. Les heures seront comptabilisées de façon à accorder un échelon de progression de niveau intermédiaire après l'équivalent d'une année à temps complet, soit 1820 heures.	4% du maximum salarial du niveau intermédiaire	Art.22.07

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6115	Rempl. de cadre classe 5	Remplacement d'un cadre de classe 5. Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre.	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D29

		Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.			
6116	Rempl. de cadre classe 6	Remplacement d'un cadre de classe 6. Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre. Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D30
6117	Rempl. de cadre classe 7	Remplacement d'un cadre de classe 7. Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre. Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D31
6118	Rempl. de cadre classe 8	Remplacement d'un cadre de classe 8. Saisir le nombre d'heures quotidiennes de l'horaire de travail du cadre.	/période de paie	4 % du maximum salarial du poste de cadre	1D32

		Un gestionnaire peut maintenir la prime durant une absence en appréciant les circonstances et la durée de l'assignation.			
1PRS	Remplacement d'un technicien de niveau intermédiaire ou expert (moins d'une semaine)	<p>Pour le technologue niveau B qui remplace un technologue niveau intermédiaire ou expert (moins d'une semaine).</p> <p>Pour le technologue niveau intermédiaire qui remplace le technologue niveau expert (moins d'une semaine).</p> <p>Lors d'un remplacement de moins d'une semaine, faites une demande au CSRH pour connaître la base de valorisation à saisir.</p> <p>Référence : Art. 22.03 / 22.04</p>	/période de paie	<p>4% du maximum salarial du niveau intermédiaire</p> <p>4% ou 7% du maximum salarial du niveau expert</p>	

Réseaux non reliés

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6601	Ind.Pers.it.RNR<52 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés <52 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	14,12 \$	1MAH/1MAQ
6602	Ind.Pers.it.RNR/52-56par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 52 ^e et le 56 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	26,45 \$	1MBH/1MBQ
6603	Ind.Pers.it.RNR/56-60par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés entre le 56 ^e et le 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	36,16 \$	1MCH/1MCQ

6604	Ind.Pers.it.RNR>60 par.	Indemnité itinérance Réseaux non reliés > 60 ^e parallèle. Pour cette catégorie de prime, l'employé doit saisir une (1) heure à la journée concernée.	/jour	47,66 \$	1MDH/1MDQ
------	-------------------------	--	-------	----------	-----------

TRAVAILLEURS OCCASIONNELS

Saisie dans la feuille de temps

Catégorie de temps	Libellé	Description	Unité	Valeur (2023)	Rubrique de paie
6500	Temps régulier - occas	Prime utilisée pour payer le salaire périodique aux travailleurs occasionnels. Le taux de salaire horaire doit être saisi dans la base de valorisation et les heures à rémunérer doivent être saisies selon les heures travaillées. Note : l'imputation des heures est effectuée via l'infotype 0027 Ventilation des coûts.	/heure	Taux horaire	2852
6501	Suppl. 150% payé - occas	Prime utilisée pour payer les heures supplémentaires effectuées par un travailleur occasionnel. Le salaire horaire à taux simple doit être saisi dans la base de valorisation et les heures à rémunérer doivent être saisies selon les heures travaillées. Note : l'imputation des heures est effectuée via l'infotype 0027 Ventilation des coûts.	/heure	Taux horaire	2859

6502	Congé-férié	<p>Catégorie de présence qui permet de saisir une indemnité pour un congé férié selon la loi sur les normes du travail pour un travailleur occasionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'indemnité que l'employeur doit verser est égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, sans tenir compte des heures supplémentaires. <p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour plus de détails, consultez l'aide-mémoire Remplir ma feuille de temps – Travailleurs occasionnels [PDF – 336 ko]. L'imputation des heures est effectuée via l'infotype 0027 Ventilation des coûts. 	/heure	Taux horaire	2854
6503	Congé familial/parental	<p>Catégorie de présence qui permet de saisir une indemnité pour un congé pour obligations familiales ou parentales (état de santé d'un parent ou d'une personne pour laquelle il agit comme proche aidant, maladie, don d'organes ou de tissus et violence conjugale ou violence à caractère sexuel dont il a été victime) selon la loi sur les normes du travail pour un travailleur occasionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'indemnité que l'employeur doit verser est égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, sans tenir compte des heures supplémentaires. Pour bénéficier de ce congé, la personne salariée doit compter trois mois de service continu. 	/heure	Taux horaire	2854

		<ul style="list-style-type: none"> • Maximum de deux (2) jours consécutifs ou non par année civile) • Pour plus de détails, consultez l'aide-mémoire Remplir ma feuille de temps – Travailleurs occasionnels [PDF – 336 ko] • L'imputation des heures est effectuée via l'infotype 0027 Ventilation des coûts. 			
6504	Absence PU Bio	<p>Couvre toutes les situations reliées à un Plan d'urgence-Risques biologiques décrété par l'entreprise et applicables aux travailleurs occasionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employée ou employé présentant des symptômes décrits dans les consignes émises dans le cadre du Plan d'urgence – Risques biologiques • Employée ou employé devant être exclu du travail (mis en quarantaine) à la demande de la direction • Employée ou employé non requis au travail mais qui doit demeurer disponible étant visé par les ressources minimales. 	/heure	Taux horaire	2877